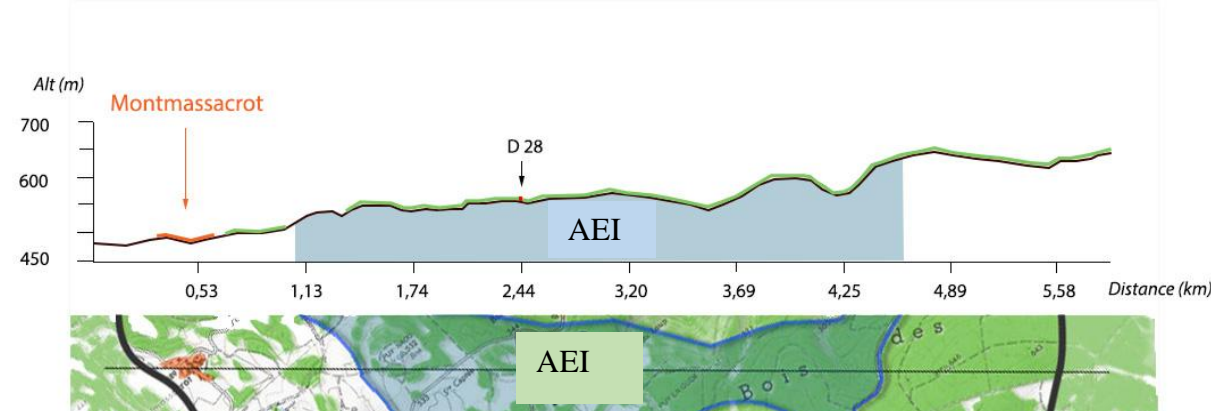


Au sein de l'aire d'étude immédiate nous avons Montmassacrot et Beaubiat qui se situent sur la partie haute du massif.

Coupe A-A'



Coupe C-C'

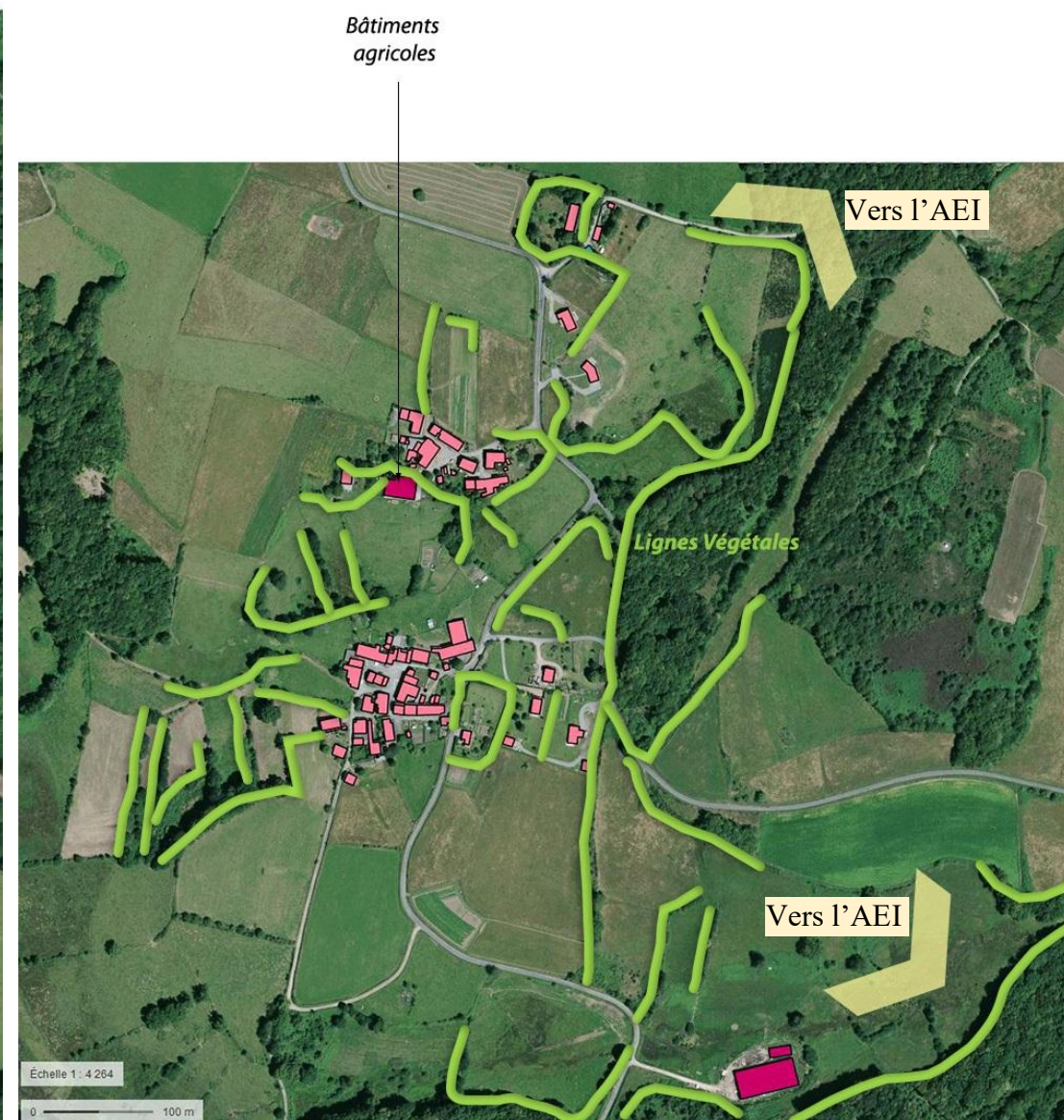
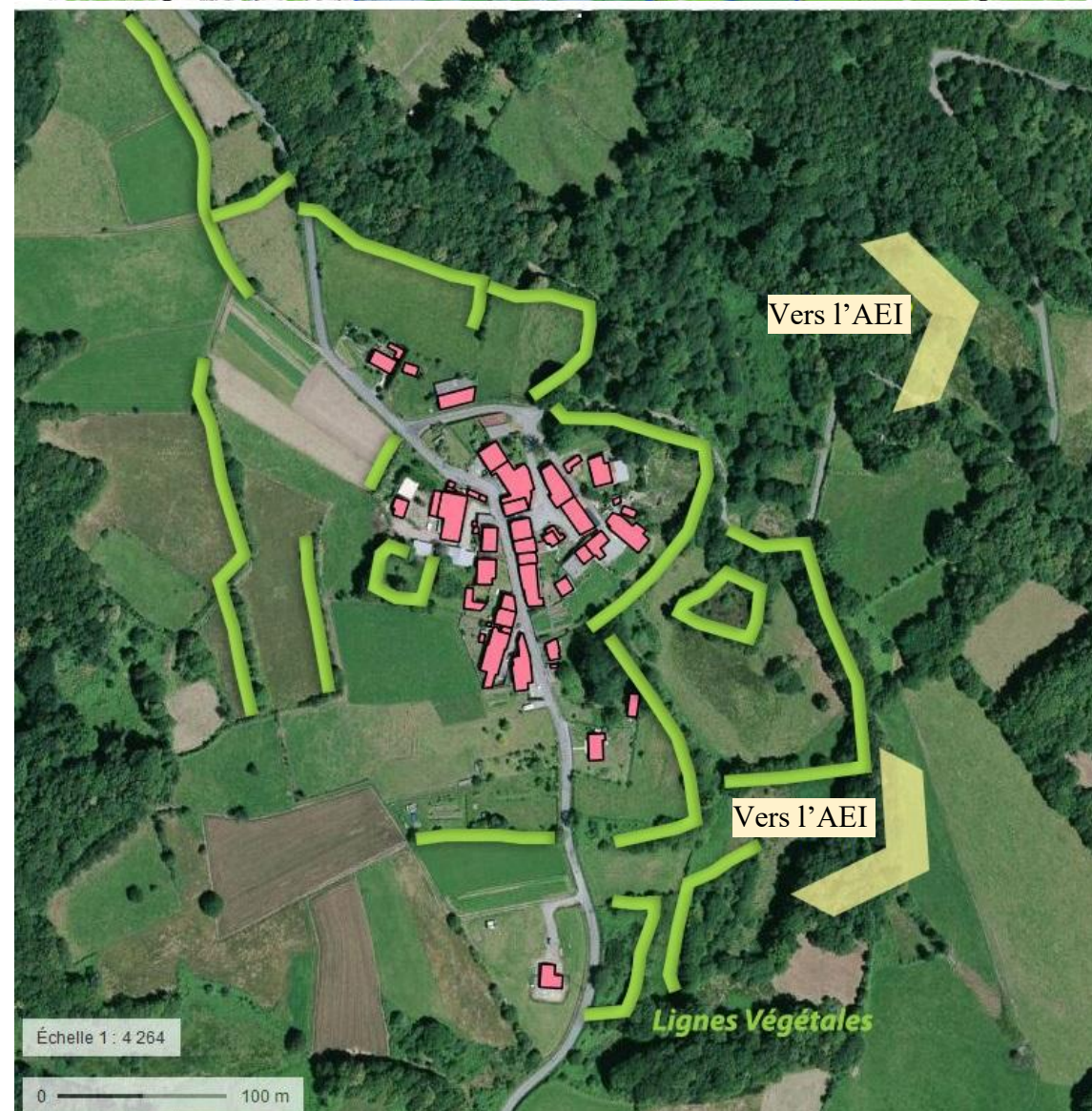
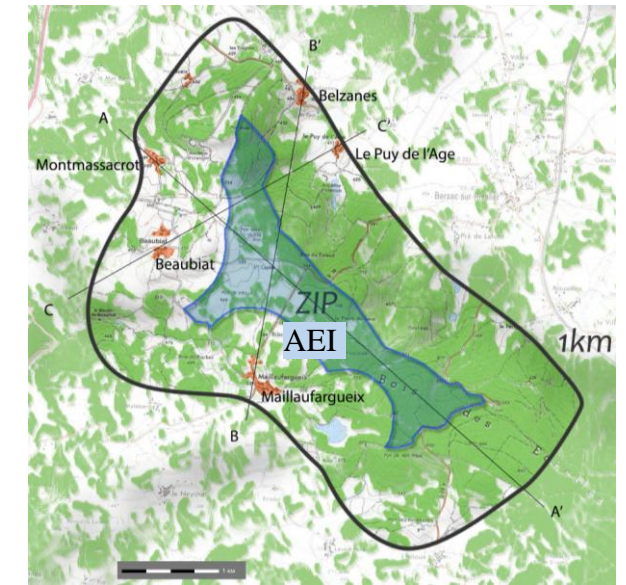
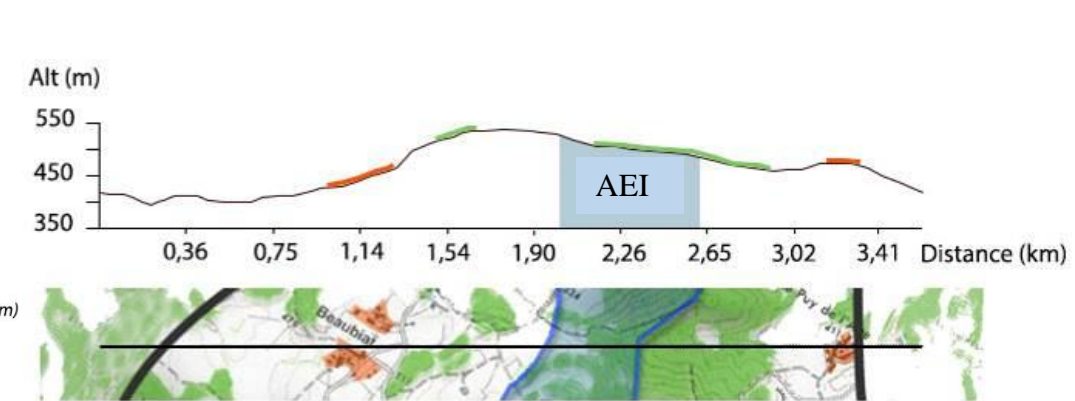


Figure 46 : Etude de Montmassacrot et Beaubiat (coupe, plan,...)

Et nous avons Belzanes et Maillaufargueix

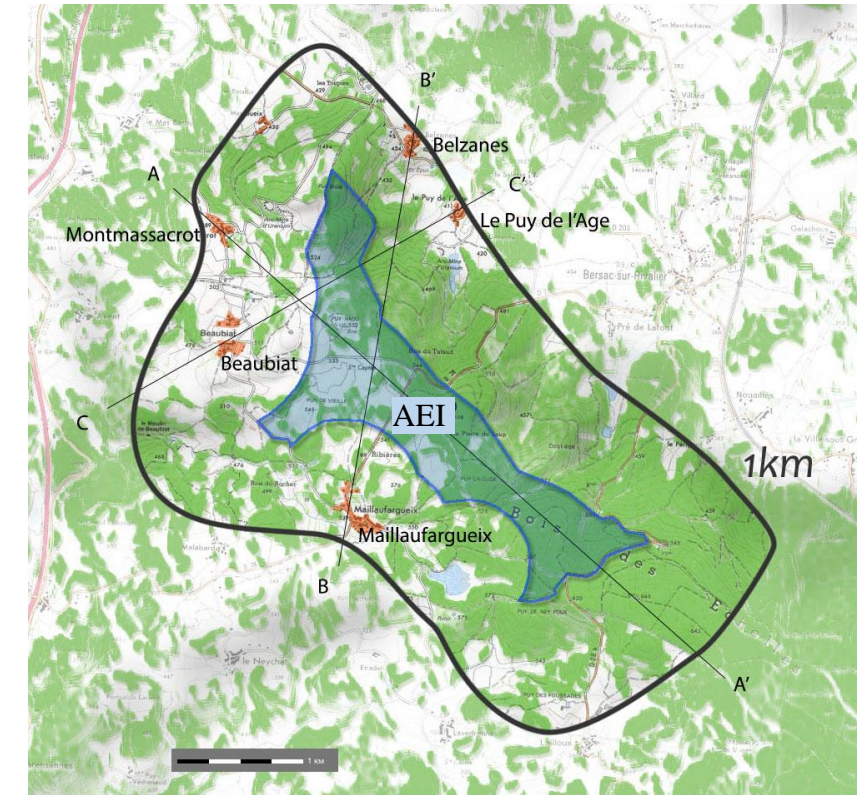
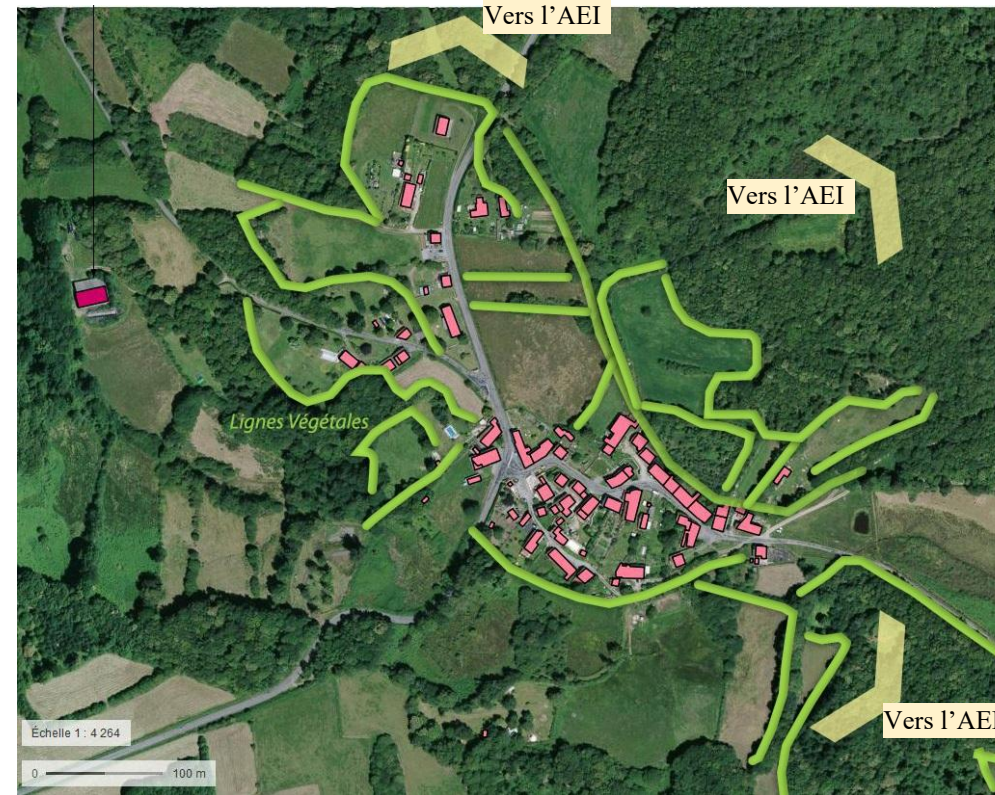
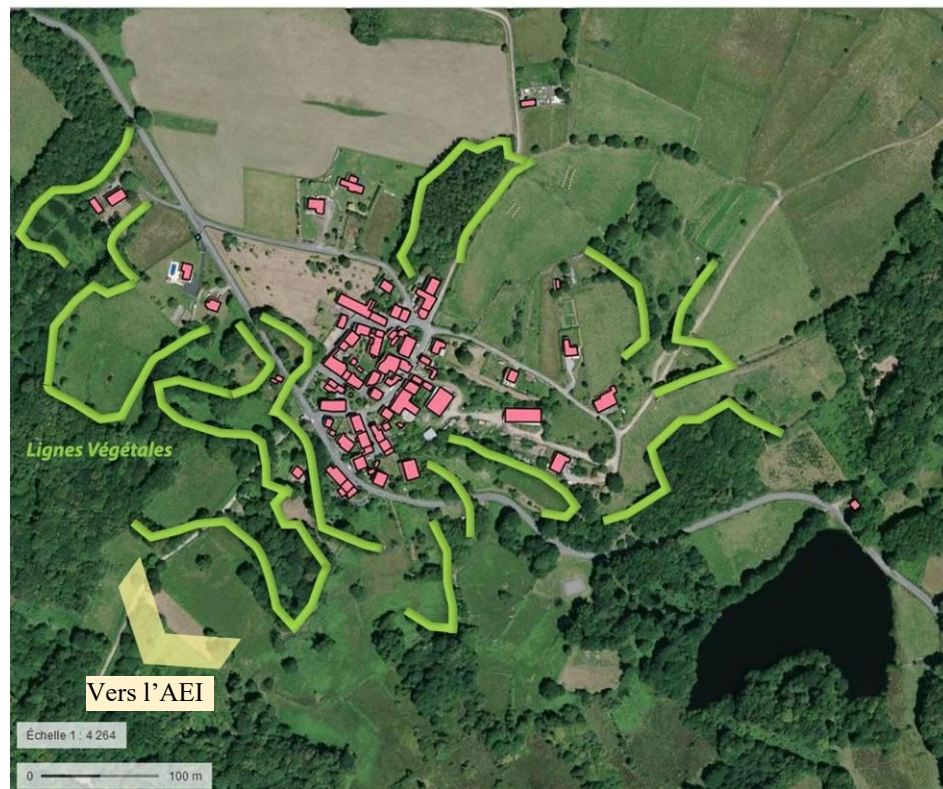
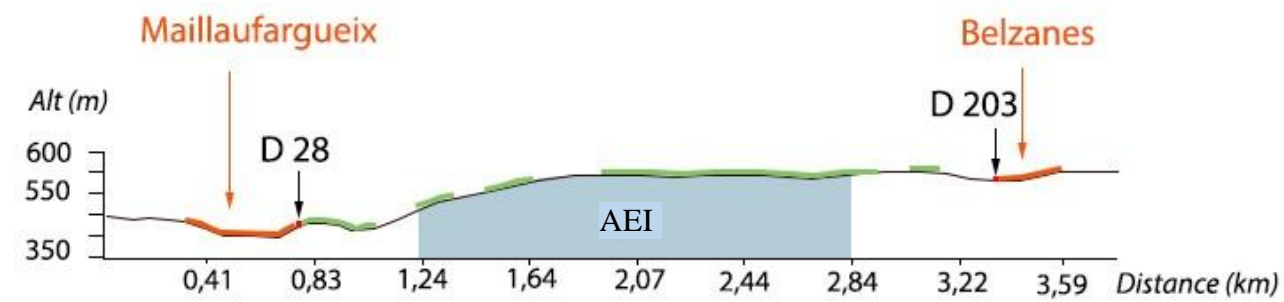


Figure 47 : Etude de Belzanes et Maillaufargueix (coupe, plan,...)

Coupe B-B'



2. Place du site dans le paysage rapproché et immédiat

2.1. Evolution et modes de perception au sein de l'aire d'étude immédiate élargie

2.1.1. Perception dynamique

Les déplacements effectués au sein de cette zone sont essentiellement à mettre en relation avec les trajets quotidiens de la population locale. Deux axes principaux et trois secondaires sont directement concernés par le projet, il s'agit :

- de l'A20 et de la D220, entre Limoges et la Souterraine. Ces routes passent à l'Ouest de l'aire d'étude rapprochée et immédiate entre 2 et 3 Km au plus proche;
- de la D914 et la D19, qui suivent parallèlement l'aire d'étude immédiate
- de la D28a, qui passe à l'extrémité Sud-est de l'aire d'étude immédiate
- De la D28, entre Bersac-sur-Rivalier et Maillaufargueix, qui traverse l'aire d'étude immédiate en son centre.

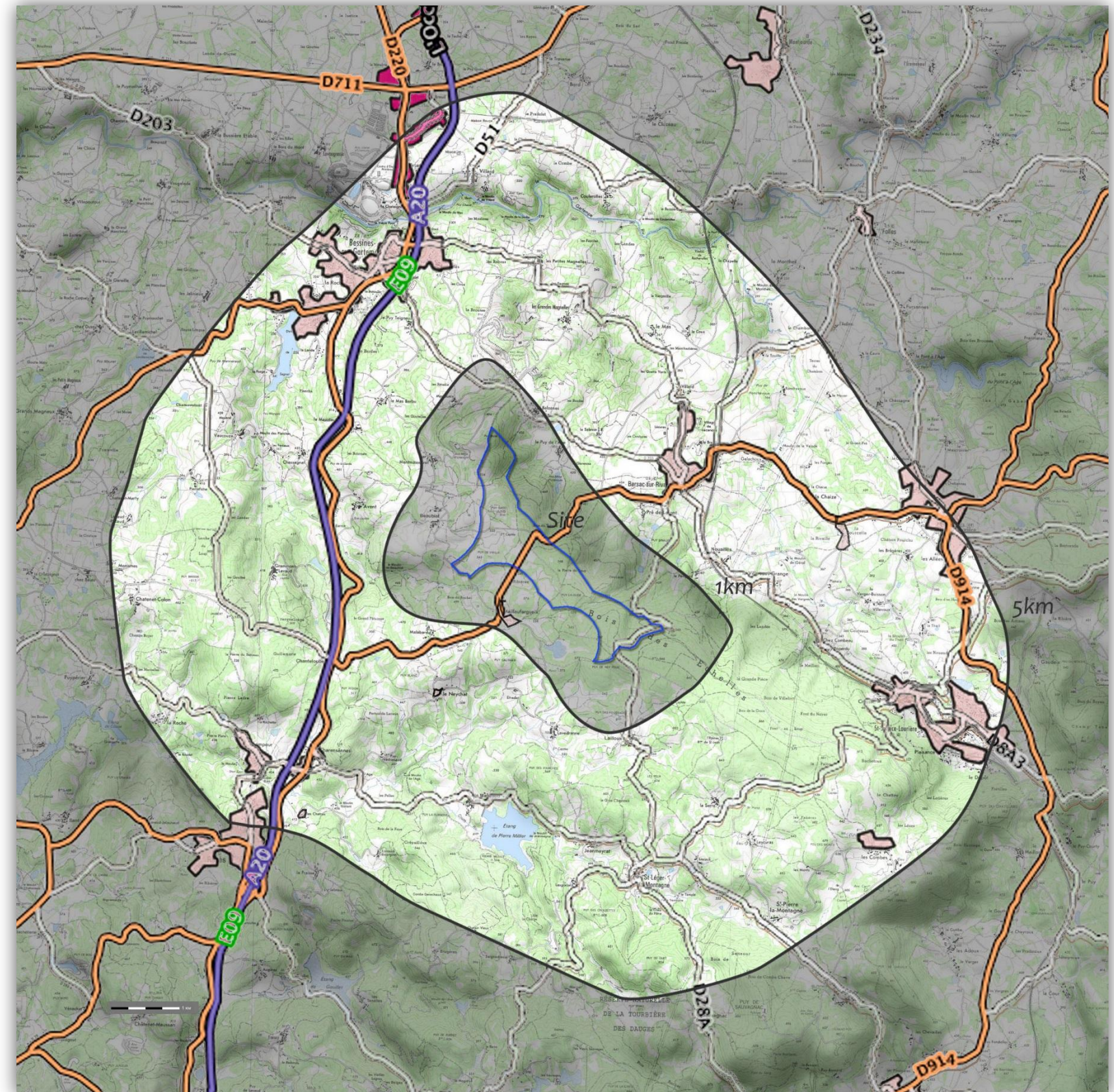
D'autres axes de moindre importance s'inscrivent au sein de l'aire immédiate élargie.

Légende



AEI

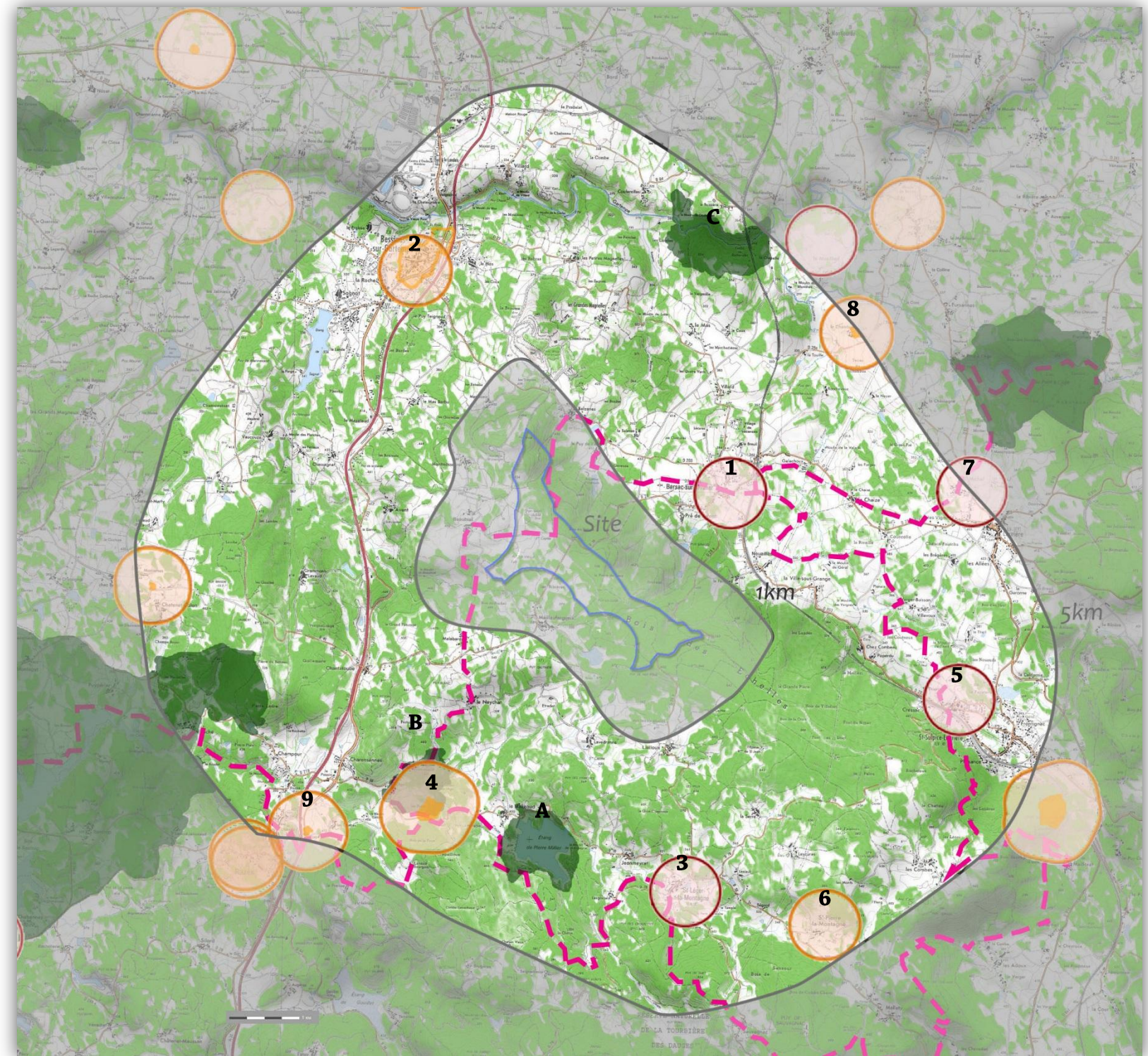
Figure 48 : Carte de mise en évidence des lieux de fréquentation de l'aire d'étude rapprochée et immédiate



En termes d'activités touristiques, seul le **GR autour de Monts d'Ambazac** et le **sentier des belvédères** sont présents au sein de l'aire d'étude rapprochée, ces deux circuits sont essentiellement à l'ouest de l'aire d'étude et ont donc des perceptions limitées sur l'aire d'étude. Enfin, au niveau du patrimoine culturel, on note :

Commune	Dénomination	Protection	Elément concerné par la protection	Distance approximative	Numéro sur la carte
Bersac-sur-Rivalier	Eglise de la Nativité de la Très Sainte-Vierge	Classé au titre des MH	Eglise	2 km	1
Bessines-sur-Gartempe	Eglise Saint-Léger	Inscrit au titre des MH	Façades et toitures	3 km	2
St-Léger-la-Montagne	Planche sur la Couze dite Pont romain	Classé au titre des MH	Pont romain	3,5 km	3
Saint-Léger-La-Montagne	Site de la Pierre Millier	Site inscrit		3,5 km	A
Razès, Saint-Léger-La-Montagne	Cascade du Moulin de l'Age	Site inscrit		4 km	B
Razès	Motte et enceinte féodales dénommées Motte de l'Age	Inscrit au titre des MH	Motte et enceinte féodales	4 km	4
Saint-Sulpice-Laurière	Eglise Saint-Sulpice	Classé au titre des MH	Eglise	4 km	5
Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Folles	Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	Site inscrit		4,5 km	C
St-Léger-La-Montagne	Eglise St-Pierre-La-Montagne	Inscrit au titre des MH	Eglise	4,5 km	6
Laurière	Calvaire	Classé au titre des MH	Calvaire	4,5 km	7
Bersac-sur-Rivalier	Château du Chambon	Inscrit au titre des MH	- Façades et toiture du corps de logis - Cage de l'escalier droit - Intérieur de la tour sud-est en totalité - Sol des parcelles B 581, 586, 587, 588	5 km	8
Razès	Motte castrale dite Le Château	Inscrit au titre des MH	Motte castrale	5 km	9

Figure 49 : Carte de mise en évidence des lieux de fréquentation touristique de l'aire d'étude rapprochée et immédiate



Il sera nécessaire de prendre en compte toutes les vues depuis l'Eglise de la Nativité sur la commune de Bersac-sur-Rivalier, le Calvaire saint Michel sur la commune de Laurière et l'église Saint Sulpice sur la commune de Saint Sulpice

2.1.2. Perception statique

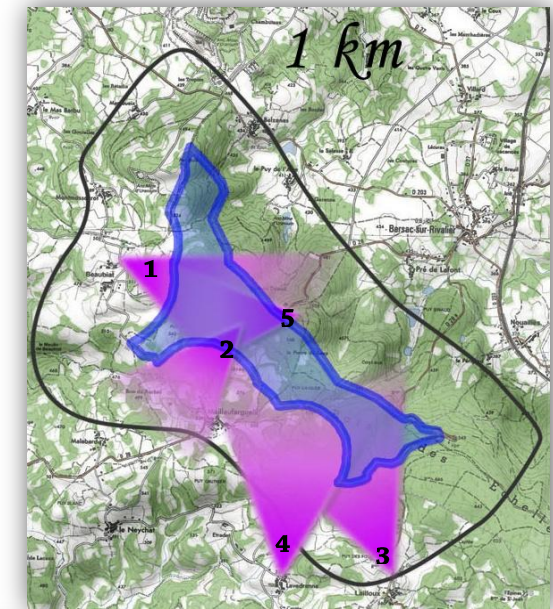
- Quelques points de vues

Vue depuis le lieu-dit Beaubiat. Depuis ce point de vue l'aire d'étude immédiate vient se placer au second plan. Néanmoins, une fois de plus, la végétation immédiate est à l'origine des principaux repères tandis que des masques végétaux plus lointains constituent un avant-plan aux éoliennes les connectant ainsi directement au territoire d'accueil.

Légende



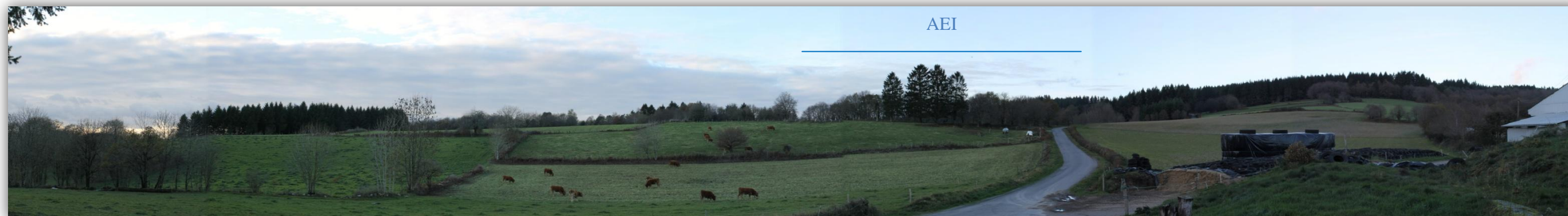
- 1 : Beaubiat
- 2 : RD 28
- 3 : Lailloux
- 4 : Lavedernne
- 5 : Pierre du Loup



Vue à l'intérieur de l'aire d'étude immédiate. La multiplication des éléments verticaux structure d'ores et déjà la vue depuis ce point. L'insertion d'éoliennes au niveau des champs impliquerait l'insertion de nouveaux points de repère sans remettre profondément en cause ceux déjà en place.



Vue depuis le lieu-dit Lailloux. Depuis ce point de vue l'aire d'étude immédiate vient se placer au troisième plan. Néanmoins, une fois de plus, la végétation immédiate est à l'origine des principaux repères tandis que des masques végétaux plus lointains constituent un avant-plan aux éoliennes. Selon l'implantation des éoliennes, ces dernières ne seront pas visibles.



Vue depuis le lieu-dit Lavederme. Depuis ce point de vue, les jeux de relief masqueront toute vue sur l'AEI. La face Nord des Monts d'Ambazac sont ainsi mis à l'écart des perceptibilités sur projet.



Vue depuis la Pierre du Loup. Ce lieu propice à la randonnée se trouve au cœur de l'AEI, au sein d'un espace densément boisée. De ce fait le masque végétal préserve l'observateur de vue sur le futur parc éolien.



2.2. Bilan des enjeux à l'échelle rapprochée et immédiate

IDENTIFICATION	COMMUNE	CONSTATS / ENJEUX	SENSIBILITE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Bâti situé à proximité						
<u>St-Léger-la-Montagne</u>	ST LEGER LA MONTAGNE	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis la sortie de ce village.	Les habitations ne perçoivent pas la zone d'étude	NON	Plus de 3 km	Négligeable
<u>Bessines sur Gartempe</u>	BESSINES SUR GARTEMPE	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis la sortie de ce village.	Sensibilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude	OUI	Plus de 4 km	Faible
<u>Saint Sulpice Laurière</u>	SAINT SULPICE LAURIERE	Relation indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis les hauteurs de ce village.	Sensibilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude	OUI	Plus de 4 km	Faible
<u>Bersac sur Rivalier et ses hameaux</u>	BERSAC SUR RIVALIER	Relation Indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis la sortie de ce village et des différents hameaux Beaubiat,....	Sensibilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude	OUI	Entre 500m et 2 km	Modéré
Espaces de circulation						
A20, D220, D914, D19, D28	BESSINES SUR GARTEMPE, BERSAC SUR RIVALIER,...	Un espace de Sensibilité apparaît le long de ces axes en quelques points. Il demeure un enjeu de modification des espaces perçus depuis ces axes. Certains boisements du site en assurent actuellement l'atténuation visuelle.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	Entre 0 et 5 km	Faible à Modéré
Patrimoine						
Eglise de la nativité de la très sainte-vierge	BERSAC SUR RIVALIER	Le projet vient se placer au cœur du village. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité. Effets cumulés importants à prendre en compte.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	2 km	Faible
Eglise Saint-Léger	BESSINES SUR GARTEMPE,	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	3 km	Nul
Planche sur la Couze dite Pont romain	ST LEGER LA MONTAGNE	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	3,5 km	Nul

IDENTIFICATION	COMMUNE	CONSTATS / ENJEUX	SENSIBILITE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Patrimoine						
Site de la Pierre Millier	ST LEGER LA MONTAGNE	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	3,5 km	Nul
Cascade du Moulin de l'Age	RAZES , ST LEGER LA MONTAGNE	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	4 km	Nul
Motte et enceinte féodales dénommées Motte de l'Age	RAZES	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	4 km	Nul
Eglise Saint-Sulpice	SAINT SULPICE LAURIERE	Le projet vient se placer derrière un hameau. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité. Effets cumulés importants à prendre en compte.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	4 km	Faible
Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	BESSINES SUR GARTEMPE, BERSAC SUR RIVALIER,...	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	4,5 km	Nul
Eglise St-Pierre-La-Montagne	ST LEGER LA MONTAGNE	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	4,5 km	Nul
Calvaire	SAINT SULPICE LAURIERE	Le projet vient se placer derrière une butte. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité. Effets cumulés importants à prendre en compte.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	4,5 km	Faible
Château du Chambon	BERSAC SUR RIVALIER	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	5 km	Nul
Motte castrale dite Le Château	RAZES	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	5 km	Nul

Tableau 3 : Bilan des enjeux sur les paysages rapprochés et immédiats

Chapitre 5 : Place de l'éolien sur le territoire

En tant qu'élément paysager d'importance, les autres parcs éoliens alentours, existants ou à venir, doivent être pris en compte dans l'aménagement projeté sur la commune de Bersac-sur-Rivalier. En effet, des démarches ont été engagées sur le territoire d'étude dans le sens du développement des énergies renouvelables. Plusieurs projets apparaissent dans un rayon de 20 km autour de l'aire d'étude immédiate, qu'ils soient d'ores et déjà construits, accordés, en instruction ou en recours.

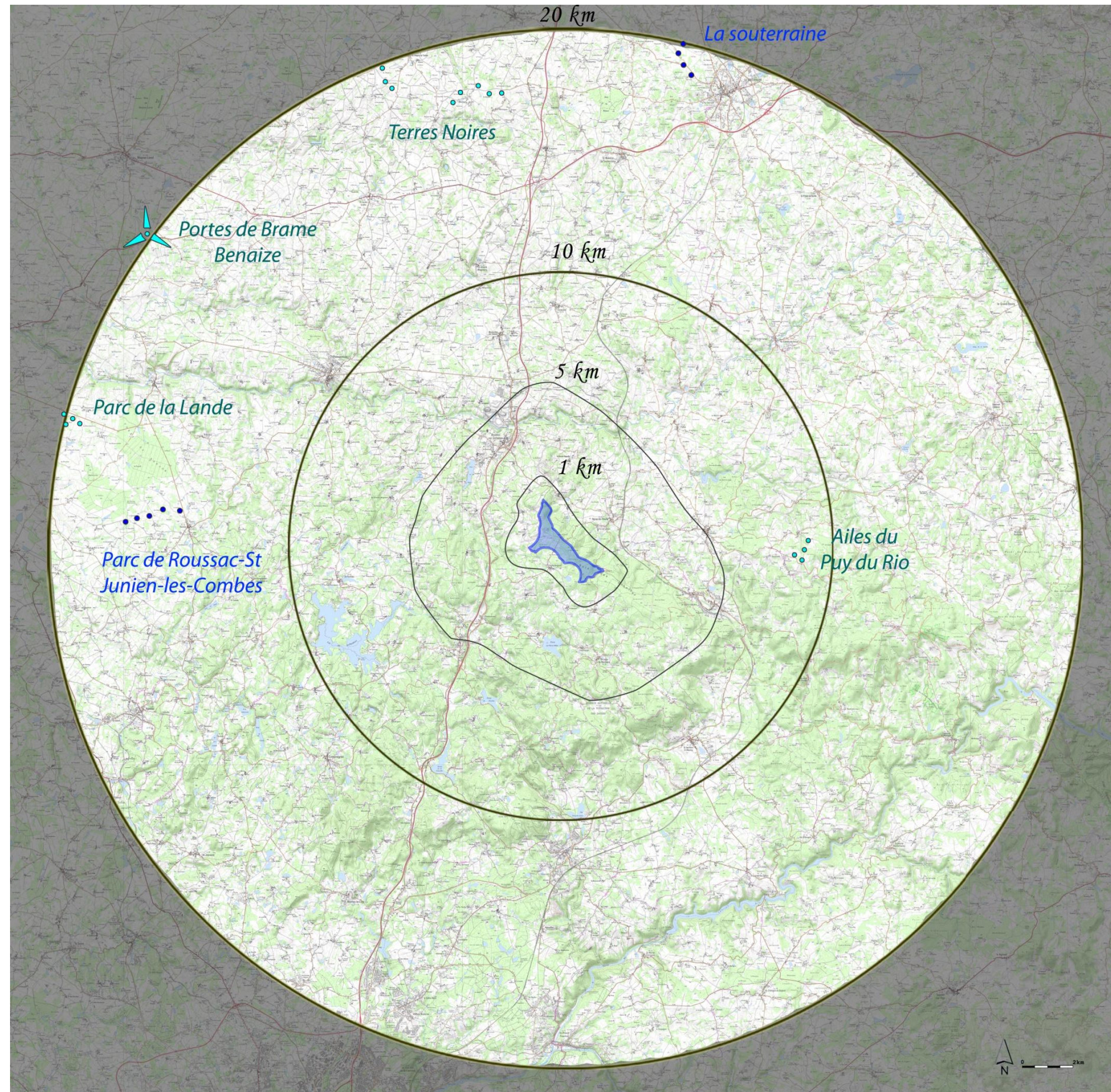
Distance au projet (km)	Nom du Parc	Département	Puissance nominale	En service	Commune	Etat autorisations	Nombre de machines
15	parc eolien de Roussac-Saint-Junien-Les Combes	87	3.3	NON	Saint-Junien-Les-Combes	PC accorde	5
17	Parc éolien des Terres Noires	87	2,2	NON	Arnac-la-Poste	Instruction	8
19	Parc éolien de la Souterraine	19	2	OUI	La Souterraine	Construit	4
20	Parc eolien de la Lande	87	3.4	NON	Blanzac	Instruction	4
20	Parc éolien des portes de Brame Benaize	87		NON	Magnac-Laval / Droux	Instruction	6
9	Parc éolien des Ailes du Puy du Rio	19		NON	Laurières	Instruction	4

Tableau 4 : Autres parcs éoliens dans un rayon de 20 km

Partant de ce contexte, il est important de rechercher une combinaison harmonieuse entre les différents parcs en place ou à venir, pour proposer un projet éolien cohérent à l'échelle du territoire considéré.

L'objectif principal étant de préserver les espaces de vies d'une saturation visuelle et d'une confrontation trop récurrente avec le motif éolien, les lieux disposant de vues à la fois sur le parc de Bersac-sur-Rivalier et sur un autre projet éolien feront dès lors l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse de l'impact cumulé.

Il faut noter que, afin d'étudier ces impacts cumulés de façon pertinente, et en s'appuyant sur la méthodologie préconisée par la DREAL Centre, les parcs éoliens dans un rayon de 20km autour de l'aire d'étude immédiate ont été ici pris en considération. On note que sur le secteur de Bersac-sur-Rivalier, le premier parc se situe à 9 km.



Légende




-  AEI
-  Parc éolien construit ou accordé
-  Parc éolien en instruction

Figure 50 : Carte de mise en évidence des autres parcs éoliens dans un rayon de 20 km

Chapitre 6 : Conclusion

L'implantation d'éoliennes doit se faire en harmonie avec les divers éléments animant le territoire (reliefs, microreliefs, boisements, bâti ...) de sorte à ne pas remettre en question la lisibilité du paysage. Ces objets seront en effet perceptibles à des kilomètres, essentiellement depuis les collines de Bénévent-L'abbaye et le plateau de la Basse Manche, les éléments de surface, mis en évidence au cours des analyses précédentes (de l'échelle éloignée à l'échelle immédiate), tendant à limiter les perceptions depuis le Sud-ouest, le sud et Sud-est du parc projeté. Partant de ce constat, la zone de projet se voit depuis de nombreux points, en particulier depuis les collines cultivées, mais en s'introduisant au sein d'un territoire au relief marqué, les éoliennes peuvent en parallèle apporter un élément structurant valorisant cette trame.

Ainsi, à l'instar de ce qui prévaut aux échelles éloignée et rapprochée, un important travail d'harmonisation devra être engagé du point de vue de la matrice paysagère.

Principaux enjeux dégagés après analyse du territoire à quatre échelles différentes (éloignée, Intermédiaire, rapprochée et immédiate) concernant l'implantation du projet éolien sur la commune de Bersac-sur-Rivalier :

- La question des visibilités depuis le centre des villages proches, ainsi que l'effet de surplomb des espaces de vie et de circulation, en observant un périmètre de protection autour des lieux d'habitations.
- Le respect de l'échelle d'expression du territoire, en particulier en harmonisant le projet avec le fonctionnement visuel lié au bocage, afin d'éviter le mitage du territoire.
- La question de l'implantation du projet en accord avec les principaux axes de perception.
- L'harmonie du projet avec les parcs existants, de sorte à créer un paysage cohérent et aisément lisible.
- La covisibilité avec les éléments du patrimoine.
- L'opportunité de découverte de l'éolien via un parcours pédagogique pour les promeneurs et les randonneurs.

Tableau 5 : Bilan des enjeux sur les paysages

IDENTIFICATION	ENJEUX ET SENSIBILITE	SENSIBILITE	INTERACTION VISUELLE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Unités de grand paysage					
<p>Monts d'Ambazac et St Goussaud Paysage d'openfield. Cette entité reste un espace fortement agricole existant grâce aux contrastes créés avec les secteurs voisins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ondulation régulière générant une lecture du paysage relativement aisée avec un champ visuel plus ou moins ouvert, animé par des éléments de surface répartis de manière homogène. - Milieu diversifié de forêt n'entretenant pas de relation visuelle avec les éoliennes existantes. - Les enjeux territoriaux ici reconnus sont l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements et la question de la préservation des massifs boisés du plateau limitant les vues, ce dernier enjeu est important vis-à-vis du projet. 	<p>Sensibilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</p>	OUI	Le site appartient à cette entité	Modéré
<p>Paysage de collines Limousines et de Bénévent-L'Abbaye Zone de plateau boisé cernée par de nombreuses vallées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de très nombreux cours d'eau qui, malgré l'aspect agricole de l'ensemble donnent un rapport équilibré entre l'espace boisé (ripisylve) et l'espace ouvert, qui enrichit la perception de ce paysage. - Milieu diversifié de pâtures et cultures entretenant une relation visuelle avec les éoliennes existantes pour ce qui est des collines de Bénévent L'Abbaye. - L'enjeu territorial ici est l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements. 	<p>Sensibilité modérée au niveau des collines de Bénévent L'Abbaye étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</p> <p>Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour les collines Limousines</p>	OUI NON	De 3 à plus de 20 kilomètres	Faible
<p>Plateau de la Basse-Manche Ce territoire est divisé entre les cultures et urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Milieu diversifié de terres basses humides. Le relief y est quasi horizontal et cadré par des collines plus ou moins accentuées entretenant une relation visuelle avec les éoliennes existantes. - L'enjeu territorial est la banalisation liée à l'urbanisation croissante des villes et villages et le déclin des pâtures. Cet enjeu ne concerne pas le site du projet. 	<p>Sensibilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</p>	OUI	De 7 à plus de 20 kilomètres	Négligeable

IDENTIFICATION	ENJEUX ET SENSIBILITE	SENSIBILITE	INTERACTION VISUELLE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Espaces de vie					
Villes et Villages éloignés : Chateauponsac, Roussac, Bénévent- L'Abbaye, Rilhac-Rancon...	Seul Chateauponsac rentre dans le domaine de perceptibilité du site, Les autres villes et villages ne rentrent pas dans le domaine de perceptibilité du fait de leur éloignement et de la présence du relief et de la végétation intercalaire.	Sensibilité relative au niveau de Chateauponsac Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour les autres villes et villages	OUI pour la ville de Chateauponsac	Plus de 10 kilomètres	Négligeable
Villes et Villages rapprochés : Razés, Ambazac, Fromental, La Jonchère St Maurice, Bonnac la Côte, St Pardoux,...	Il importe de ne pas remettre en cause le secteur habité des villages de Saint Pardoux, Fromental et de Saint Sylvestre : le site doit s'insérer dans la trame déjà existante. Les autres secteurs habités sont déjà concernés par la présence d'éoliennes, donc ne verront pas leurs perceptions se modifier.	Sensibilité faible à moyenne. L'implantation des éoliennes sera réfléchi afin de ne pas remettre en cause l'identité des cœurs de bourg.	OUI	Moins de 10 kilomètres	Faible
Villes et Villages immédiats : Bessines sur Gartempe, Saint Sulpice Laurière, Bersac sur Rivalier et ses hameaux,...	Relation Indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis la sortie de ce village et des différents hameaux Beaubiat,....	Sensibilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude	OUI	Entre 500m et 2 km	Modéré
Espaces de circulation					
Axes de forte fréquentation : - Autoroutes, nationales, (départementales)	Espaces de forte fréquentation, il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé. Séparées par plusieurs bandes de relief, les routes de grande circulation ne sont pas concernées par le projet.	Sensibilité moyenne sur une portion de l'A20, la D711, la D19. Aucun risque sur les autres axes	OUI	De 1 à plus de 10 kilomètres	Faible
Axes de fréquentation locale : - Routes départementales, - Chemins et routes communales	Espaces de fréquentation locale, il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé. Les autres axes sont des axes de découverte du territoire ou menant à des lotissements. Il importe de ne pas remettre en cause l'identité des sites parcourus.	Sensibilité relative au niveau de la D28 Aucun risque sur les autres axes	OUI	Traverse l'aire d'étude immédiate	Faible à Modéré

IDENTIFICATION	ENJEUX ET SENSIBILITE	SENSIBILITE	INTERACTION VISUELLE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Patrimoine bâti situé à proximité					
Dolmen de Monteil (Folles)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 5 kilomètres	Nul
Château (Fromental)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 8 kilomètres	Nul
Menhir de Fichades (Fromental)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Environ 8 kilomètres	Nul
Dolmen de Bagnol (Fromental)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 8 kilomètres	Nul
Eglise de la nativité de la très sainte-vierge (Bersac-sur-Rivalier)	Le projet vient se placer au cœur du village. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité. Effets cumulés importants à prendre en compte.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	2 km	Faible
Eglise Saint-Léger (Bessines-sur-Gartempe)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	3 km	Nul
Planche sur la Couze dite Pont romain (Saint Léger-la-Montagne)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	3,5 km	Nul
Site de la Pierre Millier (Saint Léger-la-Montagne)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	3,5 km	Nul
Cascade du Moulin de l'Age (Razes, Saint Léger-la-Montagne)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	4 km	Nul
Motte et enceinte féodales dénommées Motte de l'Age (Razes, Saint Léger-la-Montagne)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	4 km	Nul
Eglise Saint-Sulpice (Saint Sulpice Laurière)	Le projet vient se placer derrière un hameau. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité. Effets cumulés importants à prendre en compte.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	4 km	Faible
Eglise St-Pierre-La-Montagne (Saint-Léger-la-Montagne)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	4,5 km	Nul
Calvaire (Saint Sulpice Laurière)	Le projet vient se placer derrière une butte. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité. Effets cumulés importants à prendre en compte.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	4,5 km	Faible
Château du Chambon (Bersac-sur-Rivalier)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	5 km	Nul
Motte castrale dite Le Château (Razes, Saint Léger-la-Montagne)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	5 km	Nul

IDENTIFICATION	ENJEUX ET SENSIBILITE	SENSIBILITE	INTERACTION VISUELLE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
Patrimoine naturel situé à proximité					
Lac de St Pradou (Compreignac, Razès, Saint-Pardoux, Saint-Symphorien-sur-Couze, Razès)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 6 kilomètres	Nul
Lac du pont à l'Age (Folles, Laurière)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 6 kilomètres	Nul
Village de Grandmont	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	Plus de 7 kilomètres	Nul
Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles (Bessines-sur-Gartempe, Bersac-su- Rivalier)	Sans relation directe avec le site.	Aucun risque de remise en cause	NON	4,5 km	Nul

Seconde partie : Définition du projet

Chapitre 1 : Processus de construction du projet de parc éolien

1. Eléments déterminants les possibilités d'implantation dans la zone d'étude
2. Rappel des enjeux du territoire
3. Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

Chapitre 2 : Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu

1. Scénario initial
2. Scénario 2
3. Scénario 3
3. Scénario retenu
4. Choix des machines
5. Mise en situation des scénarii
6. Bilan des scénarii

Chapitre 1 : Processus de construction du projet de parc éolien

1. Eléments déterminants les possibilités d'implantation dans la zone d'étude

Le foncier disponible à l'installation des éoliennes dépend de plusieurs facteurs relativement indépendants :

- La politique locale : les élus de la commune concernée ont manifesté leur volonté de s'engager dans la production d'énergie renouvelable telle que l'envisagent les suites du Grenelle de l'environnement
- Les propriétaires et exploitants agricoles, également engagés selon leur implication dans la production d'énergie renouvelable, qui mettent leurs terrains à disposition d'un tel projet
- Les enjeux révélés par l'analyse du territoire et de son paysage, qui définissent des zones favorables à l'installation d'aérogénérateurs
- Les servitudes administratives et techniques et respect des habitations (distance à conserver ainsi que le respect des distances d'éloignement aux habitations)

Afin de tenir compte de ces différents facteurs, différents projets ont été envisagés et étudiés.

2. Rappel des enjeux posés par le territoire

En termes de perception, plusieurs éléments sont à prendre en compte. En effet, étant donné la trame paysagère de la zone offrant une certaine lisibilité et figurant un avant-plan remarquable pour certaines entrées et sorties de villes et villages, il est capital d'insérer le projet harmonieusement.

Le projet éolien devra tenir compte des bourgs, et ne pas saturer les horizons des espaces de vie les plus proches. C'est pourquoi, un équilibre en termes d'échelle horizontale devra être atteint afin que le parc s'intègre judicieusement à son territoire d'accueil.

Concrètement, cela se traduira par la création d'un projet limité en taille (aussi bien en hauteur qu'en nombre d'éoliennes) et en lien étroit avec la topographie et les éléments de surface précités.

Le respect de ces contraintes par le projet permettra l'obtention d'un parc cohérent avec l'existant, à même de figurer en harmonie avec le territoire. Ainsi, si le dessin proposé parvient à s'insérer dans la trame paysagère, à maintenir l'équilibre généré par le réseau de bourgs et les boisements, et à préserver des espaces de respiration entre parcs éoliens, les conflits d'échelle seront limités.

3. Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

D'après le code de l'environnement et la réforme de 2016 modifié par le Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 - art 3

« Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles »

Milieu paysager

Evolution avec le projet	Evolution sans le projet
Confortement du motif éolien à l'échelle du paysage intermédiaire et rapproché. Tels que vont le démontrer les différents photomontages, l'implantation de ces 4 éoliennes viennent dessiner la terminaison du relief des Mont d'Ambazac, ne remettent pas en cause les grandes séquences paysagères de la zone d'étude et respectent les lignes de force du paysage.	Fermeture du paysage conduisant à une uniformisation du massif. Développement potentiel de projets éoliens dans un contexte favorable (plusieurs parcs éoliens autour de la zone à l'étude, conditions climatiques et techniques propices...)

Chapitre 2 : Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu

Au vu des éléments dégagés dans les parties précédentes, un type d'aménagement est apparu comme judicieux aussi bien techniquement qu'esthétiquement lors de la mise en œuvre du dessin du parc éolien. Il s'agit d'une structure en courbe.

En raison de la localisation du site, en périphérie des Monts d'Ambazac, entre le plateau de la Basse Manche et les collines ondulées Limousines et de Bénévent-L'Abbaye, il était important de donner au projet de la lisibilité.

Quatre scénarii ont ainsi été étudiés au regard de l'ensemble des contraintes du cadre de vie, environnementales et techniques.

1. Scénario initial

La carte ci-contre confronte la variante initiale du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier. Il s'agit de la capacité maximale de l'aire d'étude.

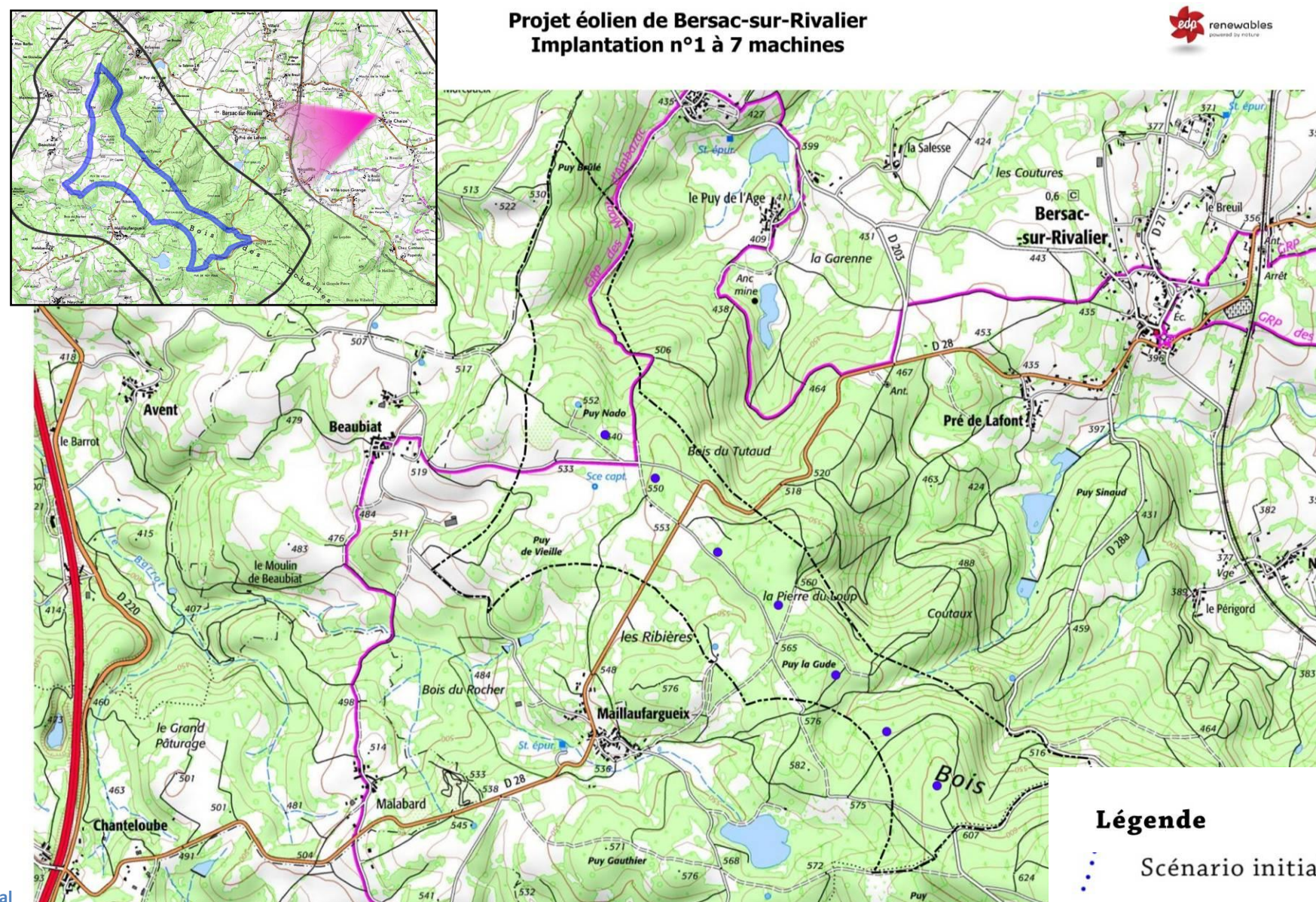
Cette variante est composée de **7 éoliennes** sur une ligne orientée dans un axe nord-ouest / sud-est, sur environ 2,3 km. Les éoliennes sont espacées entre 310 m et 450 m.

La zone d'étude de Bersac-sur-Rivalier a une capacité d'accueil maximum de 10 machines, tout en permettant de garder une distance de 500 mètres aux premières habitations. Dans le souci de respecter au maximum la quiétude de la population alentour, EDPR a réduit le nombre de machines à 7, ce qui a permis de laisser une distance d'environ 700 mètres aux lieux-dits voisins.

Outre les contraintes foncières survenues ensuite, d'un point de vue paysager cette variante présente quelques aspects en discordance avec l'insertion harmonieuse recherchée. En effet, la longueur de la courbe apparaît dissonante avec la taille du maillage organisé par les éléments de surface sur ce secteur.

Par ailleurs, ainsi disposées, les éoliennes occupent un angle horizontal plus important depuis les villages les plus proches de Belzanne, Beaubiat et Bersac-sur-Rivalier.

Figure 51 : Plan du scénario initial



2. Scenario 2

Cette seconde variante s'appuie sur l'opportunité foncière et la recherche d'un alignement en accord avec les éléments de surface structurant le paysage.

La carte ci-contre confronte la variante n°2 du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier. Elle est composée de **6 éoliennes**, toujours réparties sur une ligne orientée dans un axe nord-ouest / sud-est, sur environ 2 km. Les éoliennes sont espacées entre 304 m et 486 m.

Cette variante, réduite à 6 machines, fut le fruit d'échanges avec les bureaux d'études, notamment sur le volet de l'avifaune. La suppression d'une éolienne a permis de pouvoir augmenter la distance entre les éoliennes E5 et E6, et ainsi diminuer les risques d'impacts liés au couloir migratoire situé à Puy La Gude.

Cette éolienne a été également supprimée à l'est du projet pour des raisons paysagères.

Points positifs, cette formation apparait plus en adéquation avec le maillage du territoire d'accueil. Par ailleurs, le caractère regroupé du parc limite l'étendue visuelle des éoliennes depuis les villages.

Toutefois, l'aspect irrégulier de la ligne, présentant des espacements différents, ne favorise pas une lecture aisée du projet. Et de ce fait ce scénario a été modifié.

A l'inverse du scénario précédent, cette variante présentait une certaine rigueur qui tendait à limiter l'intégration harmonieuse aux éléments structurant le paysage local et donc la lisibilité du projet.

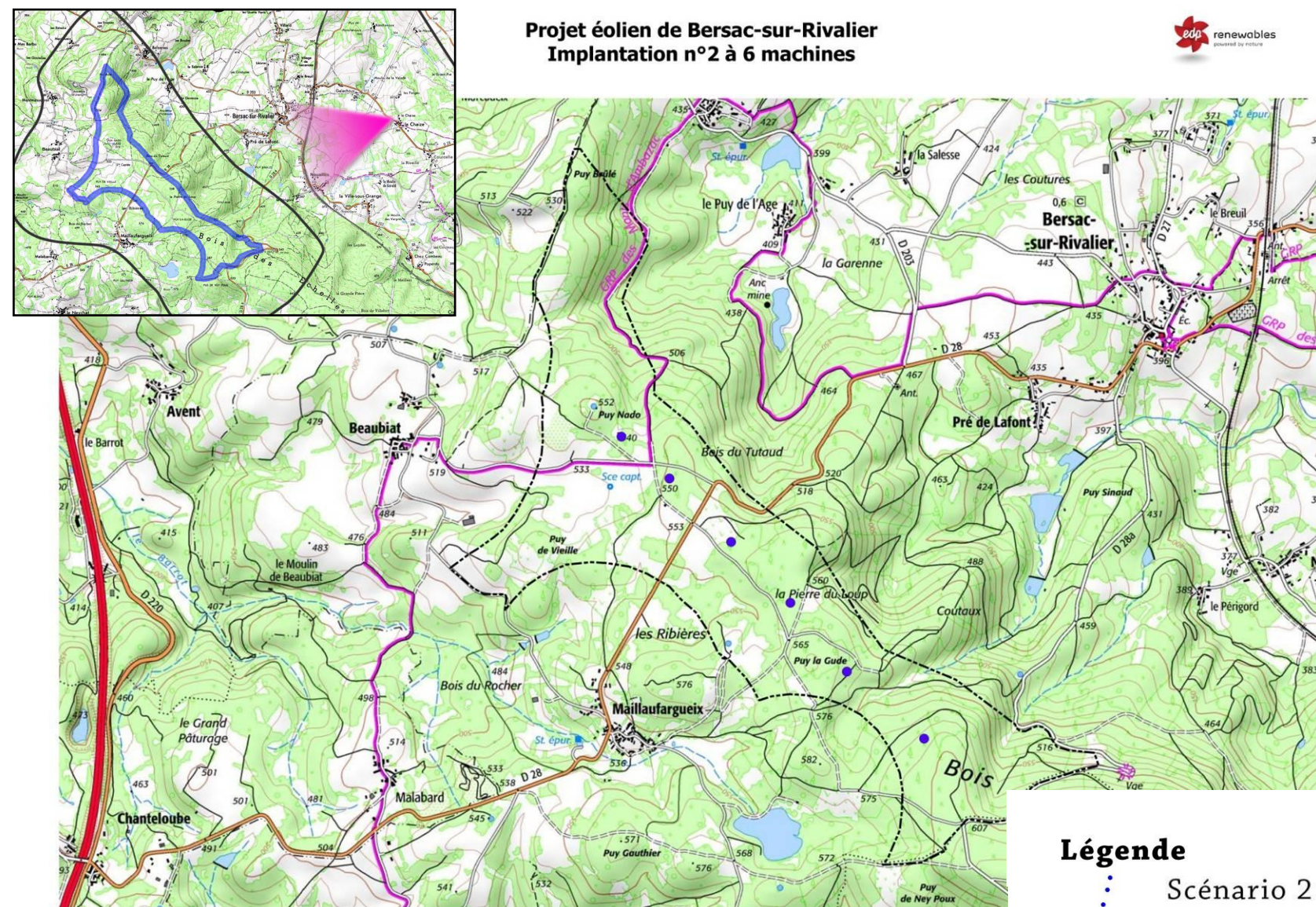


Figure 52 : Plan du scenario 2

Légende
Scénario 2

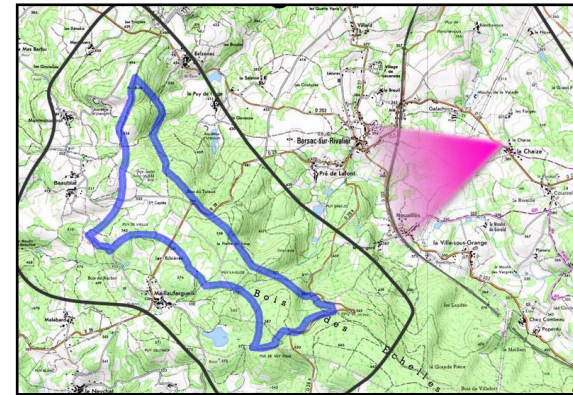


3. Scenario 3

La carte ci-contre permet de confronter la variante n°3 du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier. Cette variante correspond au projet proposé dans un premiers temps à la population locale et aux services instructeurs.

Par rapport à la variante n°2, l'éolienne E6 a été supprimée et les autres éoliennes ont été légèrement déplacées de quelques mètres. La suppression de l'éolienne E6 évite l'encadrement par deux éoliennes du couloir migratoire localisé au niveau de la combe.

La vue aérienne et le photomontage présentés ci-contre donnent une première idée de l'aspect du parc dans cette configuration.



Projet éolien de Bersac-sur-Rivalier Implantation à 5 machines

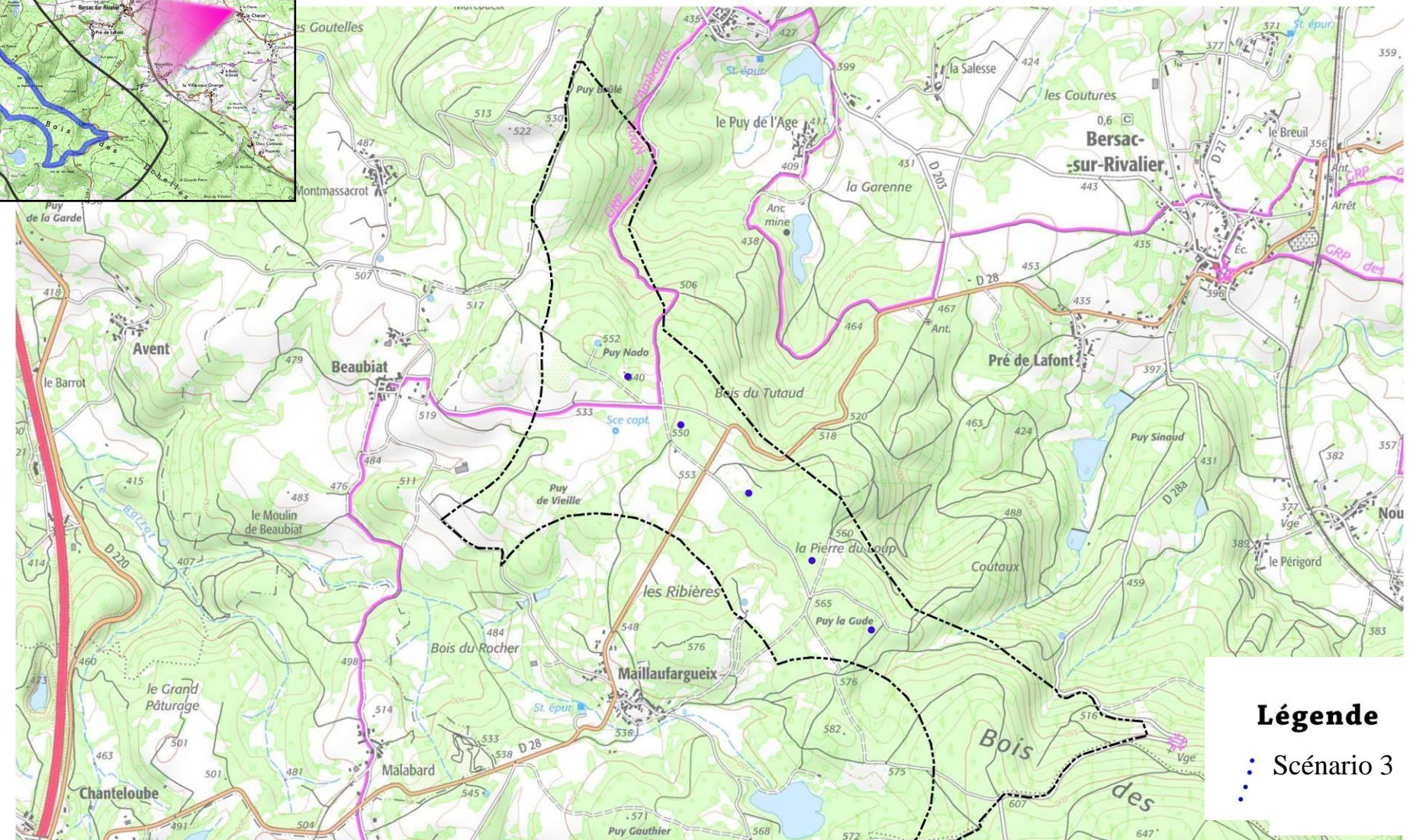


Figure 53 : Plan du scénario 3



4. Scénario retenu

Le schéma d'implantation a alors été retravaillé une dernière fois.

La carte ci-contre permet de confronter la variante n°4 du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier. Cette dernière variante correspond au projet final retenu par le porteur de projet.

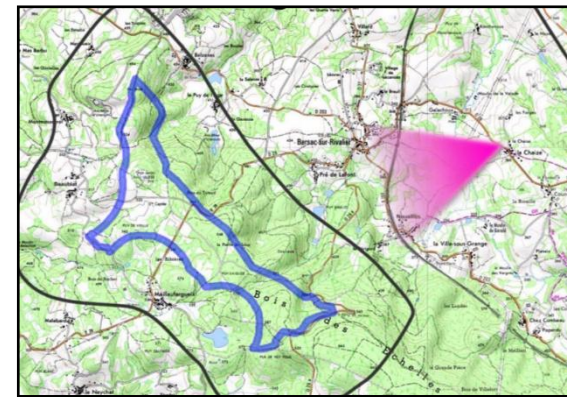
Par rapport à la variante n°3, l'éolienne E5 a été supprimée. La suppression de l'éolienne E5 permet de prendre en compte la mesure préventive de laisser les combes libres pour les passages migratoires de l'avifaune.

Analysée depuis des mois par le porteur de projet, la variante précédente à 5 éoliennes présentait la meilleure solution pour maximiser la production énergétique au regard du potentiel de la zone et des contraintes réhibitoires.

Néanmoins, suite à un travail de concertation approfondi avec l'association de chasse locale, et ne souhaitant pas sous-évaluer le risque pour les couloirs de migration, la suppression de l'éolienne E6 et E5 a été envisagée et discutée par EDPR et les acteurs locaux. Inscrit dans la logique d'évitement, cette stratégie de projet à 4 éoliennes permet à la fois d'avoir un parc viable pour le territoire tout en respectant au mieux l'environnement local.

C'est ainsi que cette ligne de quatre machines, réparties de façon homogène, apparaît comme le scénario le plus judicieux. Cette ligne résulte en effet d'un compromis équitable entre respect des sensibilités et des structures fortes paysagères ; respect, en termes d'échelle, du motif éolien existant sur le territoire ; et production d'une nouvelle énergie.

La vue aérienne et le photomontage présentés ci-contre donnent une première idée de l'aspect du parc dans cette configuration.



Projet éolien de Bersac-sur-Rivalier Implantation à 4 machines

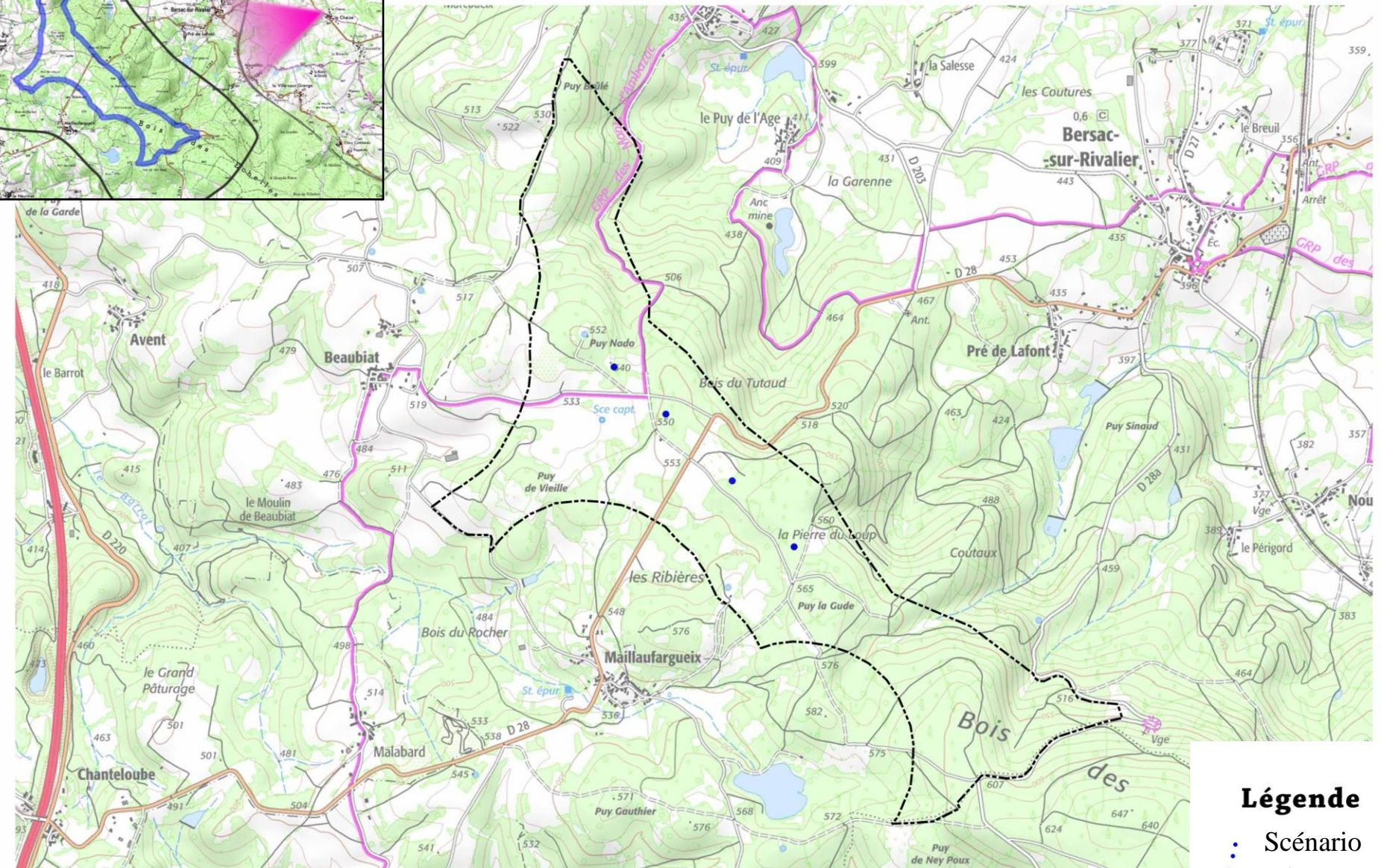


Figure 54 : Plan du scénario retenu



5. Choix des machines

Compte tenu de la durée qui s'écoule entre le dépôt d'un dossier et du chantier d'un parc éolien (moyenne de 2 à 4 ans) et des recours possibles pouvant prolonger ces délais jusqu'à 10 ans, le projet doit pouvoir s'adapter aux évolutions technologiques. C'est pourquoi ce dernier doit pouvoir être réalisé avec plusieurs modèles d'éoliennes différents.

Sachant qu'il n'existe aucun standard en termes de dimensions et de caractéristiques de fonctionnement, le porteur de projet a souhaité conserver la flexibilité suivante :

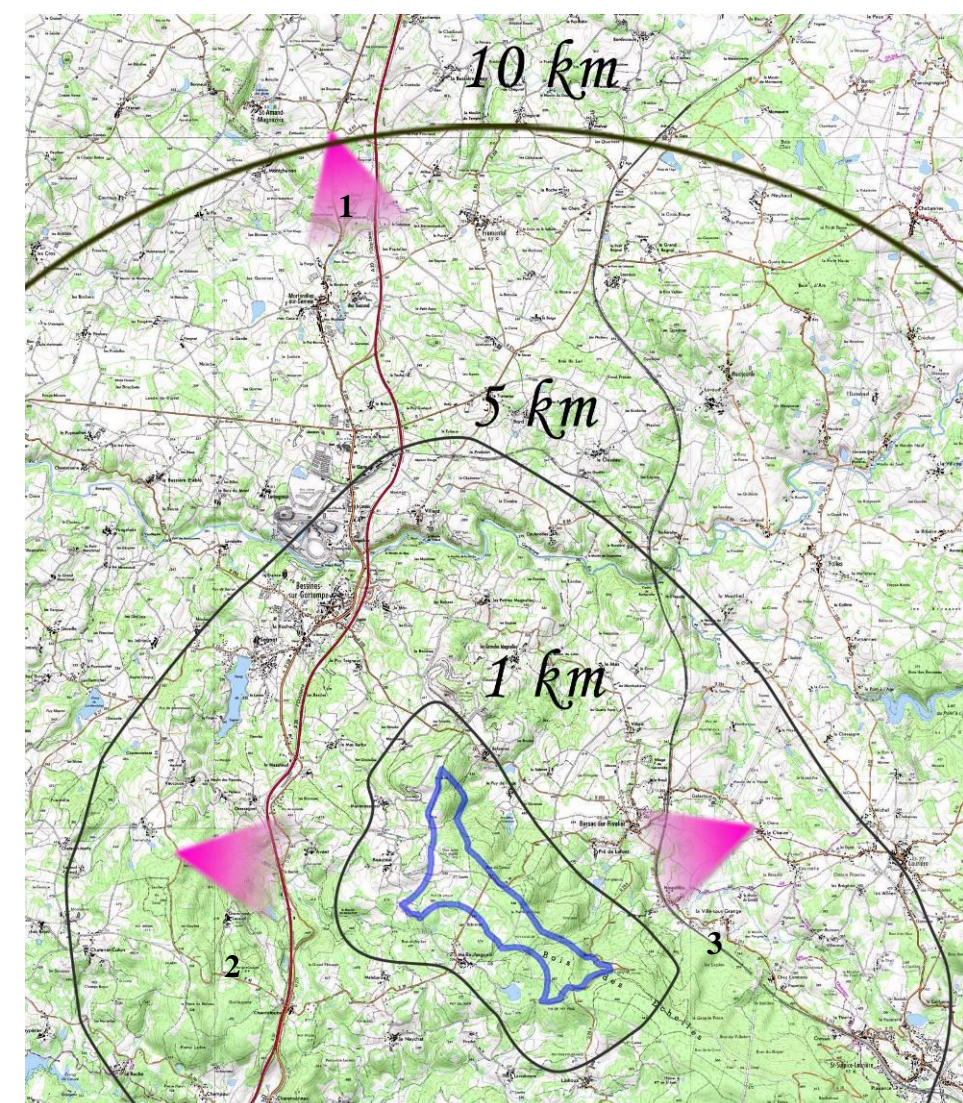
- Puissance de 2 MW à 3.6 MW ;
- Diamètre de rotor de 110 à 122 mètres ;
- Hauteur de mât de 116.5 à 125 mètres ;
- Hauteur totale de 175 à 182 mètres.

Par exemple, les 4 éoliennes ci-dessous respectent ces spécificités :

Marque	Modèle	Puissance	Diamètre rotor	Hauteur de mât (m)	Hauteur totale (m)	Bas de pale
VESTAS	V117	3.6	117	116.5	175	59.35
SENVION	M122	3.4	122	119	180	59.2
GAMESA	G114	2.625	114	125	182	69
VESTAS	V110	2	110	125	180	71

Afin de ne pas risquer de sous-évaluer les impacts, dangers et inconvénients de l'installation, nous avons retenu pour chaque thématique l'éolienne qui maximise ces évaluations. Pour la réalisation de l'étude paysagère, nous avons ainsi décidé de présenter une éolienne similaire à la M122 présentant le plus grand rotor parmi cette gamme, même si la hauteur est légèrement inférieure à celle de la G114 (180 mètres contre 182 mètres).

D'autres points de vue sont proposés ci-dessous pour évaluer l'ambiance paysagère créée par les quatre scénarii. A l'instar de l'ensemble des photos présentées au sein de cette étude, ces prises de vue ont été faites avec une focale de 50mm.



6. Mise en situation des scénarii

Point de vue depuis le croisement entre la D63 et la D220, axe de forte fréquentation.

Scénario initial



Scénario 2



Point de vue depuis le croisement entre la D63 et la D220, axe de forte fréquentation : Le parc de Bersac-sur-Rivalier est plus épuré dans le scénario retenu. Il vient s'insérer en harmonie sur la descente des Mont d'Ambazac.

Scénario 3



Scénario retenu



Point de vue depuis les abords du hameau de Pierrefiche.

Scénario initial



Scénario 2



Point de vue depuis les abords du hameau de Pierrefiche : Le parc de Bersac-sur-Rivalier vient se positionner en arrière-plan des haies arborées. Le scénario retenu allège la vision que l'observateur peut avoir sur l'ensemble du territoire

Scénario 3



Scénario retenu



Point de vue depuis la RD 28 aux abords du hameau de la Chaize : Le parc de Bersac-sur-Rivalier est plus épuré dans le scénario retenu. Il vient s'insérer en harmonie sur le piedmont de Monts d'Ambazac

Scénario initial



Scénario 2



Scénario 3



Scénario retenu



7. Bilan des Scénarii

Critère	Scénario initial	Scénario 2	Scénario 3	Scénario retenu
Angle d'occupation de l'espace	+	++	+++	++++
Harmonie avec le maillage du territoire	+	+	+++	+++
Lisibilité du projet	++	+	+++	+++

Au regard de ces critères le scénario retenu se démarque vis-à-vis de son intégration dans le paysage.

Troisième partie : Analyse de l'Impact

Chapitre 1 : Notion d'impact

1. Définition de l'impact
2. Impact couramment rattachés aux projets éoliens

Chapitre 2 : Mise en évidence d'une Zone d'Influence Visuelle (ZVI)

Chapitre 3 : Perception rattachées au projet éolien *(carnet de photomontage en annexe)*

Chapitre 4 : Effets cumulés

1. Approche cartographique des covisibilités cumulées avec les autres parcs

Chapitre 5 : Autres effets

1. Autres effets sur le tourisme et le patrimoine
2. Effets liés à la phase chantier

Chapitre 6 : Bilan

Chapitre 1 : Notion d'impact

1. Définition de l'impact

L'étude d'impact a pour but d'analyser les effets du projet sur l'environnement. Ces derniers peuvent être **directs**, conséquences immédiates du projet, ou **indirects**, conséquences découlant de la mise en place du projet ; **temporaires**, généralement en lien avec la phase chantier, ou **permanents**.

Il est toutefois possible de distinguer la notion d'effet de la notion d'impact. **L'effet** qualifie une conséquence objective du projet sur l'environnement, tandis que **l'impact** relève d'une appréciation liée à une échelle de valeur, pouvant être positif ou négatif.

Il faut également évoquer un autre type d'effet attendu sur ce territoire en raison des autres projets de parc éolien envisagés dans le périmètre d'étude éloigné : c'est l'effet **cumulatif**. Comme son nom l'indique, cet effet va prendre en compte les actions combinées du projet ici présenté avec celles des autres projets éoliens en cours sur ce territoire, de sorte à envisager quelles seraient les modifications à l'échelle du grand paysage.

2. Impacts couramment rattachés aux projets éoliens

Les éoliennes, de par leur taille et leur couleur, ne peuvent être introduites dans un paysage de façon anodine. Ne pouvant être cachées, elles doivent au contraire être implantées de manière consciente et réfléchie. Pour ce faire, leur visibilité doit être analysée objectivement afin de déterminer correctement quel sera leur impact, et ainsi pouvoir les utiliser à bon escient dans la composition d'un nouveau paysage.

En l'absence d'un traitement soigneux, les impacts peuvent se traduire de diverses façons :

- Mitage du territoire : lorsque le dessin d'implantation d'un parc se fait sans tenir compte de la matrice paysagère qui accueille le projet, il risque alors de lui faire perdre ses lignes directrices. Le motif éolien semble s'apposer de manière illogique, créant alors un territoire incohérent, où la lisibilité de l'ensemble en ressort fortement perturbée.
- Enfermement des villages : la bonne intégration sociale des éoliennes découle d'une implantation harmonieuse et respectueuse des espaces de vie et de fréquentation. En effet, trop proches des villages et/ou édifiées selon des lignes peu adéquates, les éoliennes peuvent générer un effet de surplomb écrasant pour les villages, ou encore fermer le panorama par une succession de barres verticales oppressantes dans ces milieux ouverts.
- Brouillage de la lecture du paysage : les axes de perceptions, les points de fuite ou encore les points d'appel participant d'ores et déjà aux modes de perception d'un espace doivent être également pris en compte lors de la réflexion concernant l'implantation du parc, autrement, les éoliennes peuvent entrer en concurrence visuelle avec ces derniers, introduisant alors une certaine confusion quant à la lecture du paysage.

Il faut néanmoins rappeler que la perception des éoliennes dépend de la distance à laquelle se trouve l'observateur. La taille apparente des machines décroît en effet de façon presque exponentielle avec la distance. Ainsi, bien qu'elles puissent parfois se distinguer jusqu'à près de 20 km à la ronde, le risque d'interaction négative avec les espaces de vie ou les édifices patrimoniaux par exemple, diminue rapidement, en particulier dans le premier kilomètre à la ronde.

Bien que le schéma d'implantation retenu présenté précédemment découle de la prise en compte des principaux enjeux révélés lors de l'analyse de l'existant, il existe d'autres contraintes qui doivent également être étudiées afin de déterminer la compatibilité réelle du projet avec le paysage.

Cette partie de l'étude s'attache dans un premier temps à l'analyse des effets potentiels du projet sur les nouvelles perceptions engendrées par le projet, puis, plus spécifiquement aux effets du projet sur les éléments du patrimoine culturel. Une partie dédiée à l'analyse des effets cumulés terminera cette partie.

Chapitre 2 : Mise en évidence d'une zone d'Influence visuelle (ZVI)

Afin d'avoir une première idée de l'étendue du bassin visuel rattaché au projet, un calcul de la visibilité théorique des éoliennes a été réalisé au moyen du logiciel

La carte ci-dessous issue de cette simulation constitue un outil d'aide à l'évaluation de la visibilité potentielle des éoliennes dans la zone étudiée. Elle tient compte des principales zones boisées présentes sur l'aire élargie.

Les axes de communication majeurs mis en évidence lors de l'analyse de l'existant ainsi que les principaux lieux de vie susceptibles d'être concernés par le projet y ont été reportés.

L'analyse des perceptions dynamiques a mis en évidence les difficultés de visibilité, notamment à l'échelle éloignée et rapprochée au Sud / sud -Est, que peut engendrer la structure générale du paysage avec son relief plus ou moins accentué sur l'ensemble du territoire.

De plus la division du territoire entre vallées et collines et massifs boisés ne permettait pas de tourner autour du projet à toutes les échelles. De ce fait les prises de vue pour les photomontages dépendent entièrement de ces ouvertures et fermetures rencontrées lors de la découverte du territoire, mais également lors du travail cartographique et bibliographique fait en l'amont.

La carte ci-dessous donne un aperçu théorique de l'état des covisibilités liées à la mise en œuvre du projet éolien. Affinée **sur la base d'observation directe**, elle est principalement conditionnée par la végétation, les éléments bâtis, et la prise en compte de l'altimétrie. Il faut noter qu'une ZVI ne peut se soustraire à un photomontage pour déterminer la visibilité ou non du parc.

Remarques: Le choix de ne pas utiliser un logiciel permettant de faire les panoramas automatiques peut donner l'impression, sur certains photomontages, d'un décalage ou d'un changement de contraste. Ce choix volontaire a permis de conserver une focale à 50 millimètres, ainsi se rapprochant le plus de la vision réelle de l'observateur.

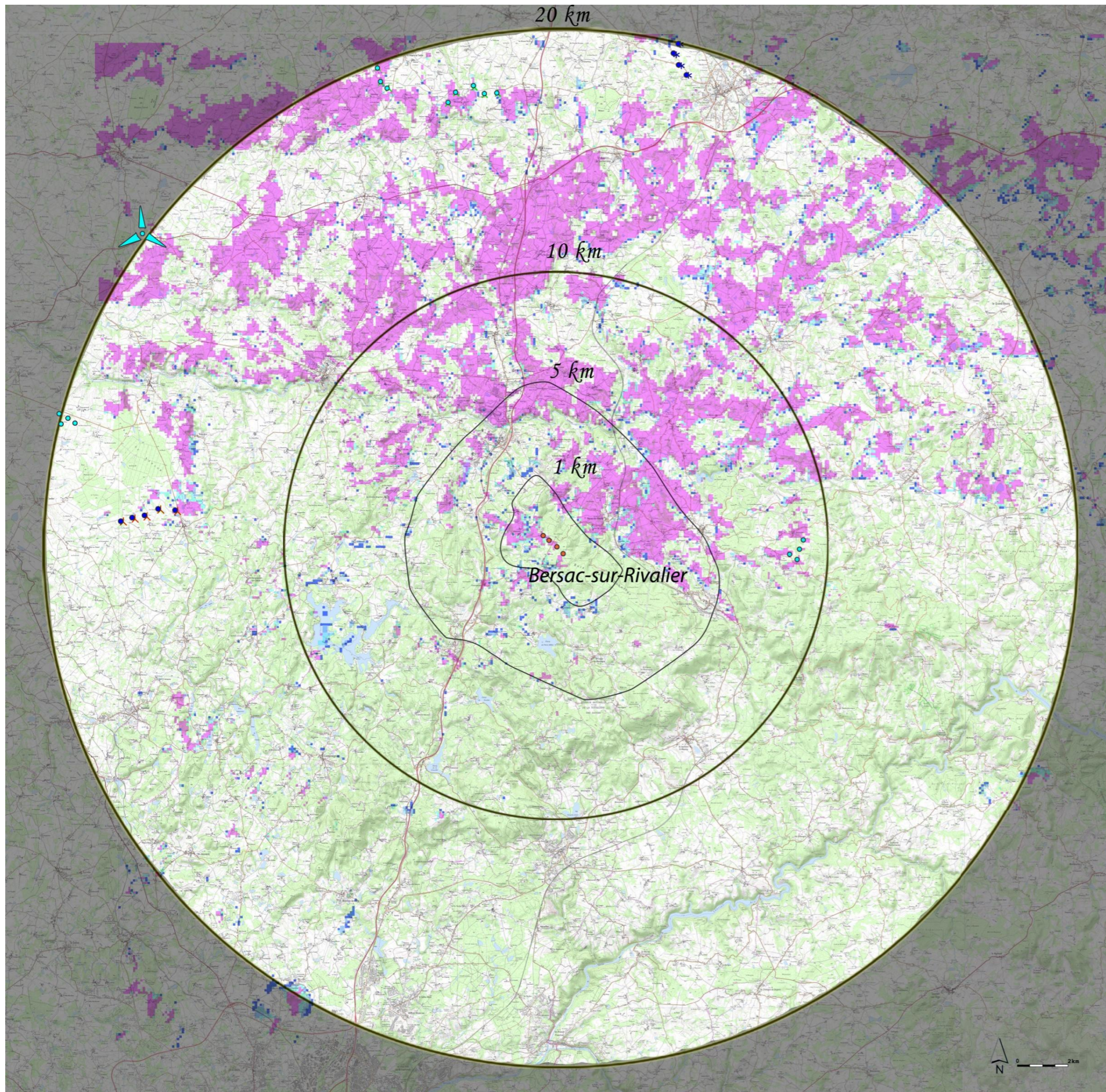
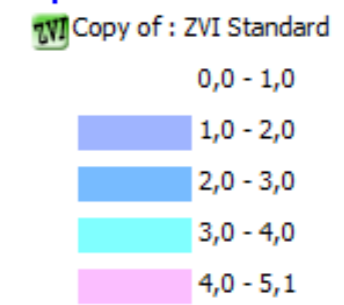


Figure 55 : ZVI rattachée au projet de Bersac-sur-Rivalier

Légende

- Projet de Bersac-sur-Rivalier
- Parc éolien construit ou accordé
- Parc éolien en instruction

Nombre d'éolienne visible



Chapitre 3 : Perception rattachée au projet éolien

[Voir Carnet de Photomontages en annexe](#)

Le tableau suivant vient en conclusion du carnet de photomontage joint en annexe. Il permet de faire une synthèse de l'évaluation de tous les impacts recensés.

Numéro PM - Page carnet photomontage	Lieu	Objectif	Aire	Distance au projet (en km)	Impact
1 – pg8	Compreignac place du village	Présenter une vue depuis le centre du village , à proximité de l'église, monument classé au registre des monuments historiques.	Eloignée	E1 - 13.00	Nulle
2 - pg10	Compreignac - Boucheron	Présenter une vue éloignée depuis un des rares points au Sud-ouest de l'aire d'implantation d'où le projet pourra être visible. Evaluer l'insertion du motif dans une séquence marquée par l'importance du motif végétal.	Eloignée	E1 – 14.34	Nulle
3 – pg12	Châteauponsac - Place	Présenter une vue éloignée depuis la place centrale de Châteauponsac, proche des monuments classés au registre des monuments historiques.	Eloignée	E1 – 11.00	Négligeable
4 – pg14	Châteauponsac - Sud	Présenter une vue éloignée depuis le rebord du coteau de Châteauponsac, qui fait face au projet, de manière à évaluer si la présence du parc remet en cause l'expression de la succession de vallonnements qui font glisser le regard au lointain.	Eloignée	E1 – 11.00	Négligeable
5 – pg16	Châteauponsac – D711 – Sortie Est	Présenter une vue éloignée depuis la sortie Est de Châteauponsac le long de la D711, axe de forte circulation.	Eloignée	E1 – 11.00	Nulle
6 – pg18	Châteauponsac –Avenue de Lorraine – Entrée Ouest	Présenter une vue éloignée depuis l'entrée Ouest de Châteauponsac.	Eloignée	E1 – 12.00	Nulle
7 – pg20	Croisement - D45/D45a	Présenter une vue éloignée depuis le croisement entre la D45 et la D45a, représentatif des vues offertes depuis les plateaux Ouest du territoire. C'est également le seul point de l'étude où il est possible d'observer le projet entrer en co-visibilité avec un autre projet éolien dans un panorama de moins de 180° d'angle.	Eloignée	E1 – 14.08	Négligeable
8 – pg24	Saint Amand Magnazeix	Présenter une vue éloignée du projet depuis les abords de Saint Amand Magnazeix, et proche de l'église, monument classé au registre des monuments historiques.	Eloignée	E1 – 11.45	Nulle
9 – pg26	Coisement D220/D63	Présenter une vue éloignée depuis le croisement entre la D63 et la D220, axe de forte fréquentation. Offrir une vue d'ensemble sur le projet et la crête descendant vers le Nord des Monts d'Ambazac, pour apprécier s'il y a cohérence d'ensemble.	Eloignée	E1 – 10.77	Négligeable
10 –pg28	Saint Maurice-la-Souterraine – Entrée Est	Présenter une vue éloignée du projet à l'entrée Est de Saint Maurice La Souterraine pour apprécier l'insertion des éoliennes dans un environnement urbain à l'échelle éloignée.	Eloignée	E1 – 15.82	Nulle
11 – pg30	Le Puy le Chevrier – D1	Présenter une vue éloignée depuis la D1 à proximité de Puy le Chevrier, pour compléter l'appréciation de la cohérence du projet avec la trame du grand paysage.	Eloignée	E1 – 17.24	Négligeable
12 – pg32	Le Chiroux - D74	Présenter une vue éloignée depuis le long de la D74 à Chiroux pour compléter l'appréciation de la cohérence du projet avec la trame du grand paysage.	Eloignée	E2 – 14.89	Négligeable
13 – pg34	Saint Pierre de Fursac (Sainte Marie) Croisement RD4 et RD1	Présenter une vue intermédiaire aux abords du village de Saint Marie sur la commune de Saint Pierre de Fursac.	Eloignée	E2 – 12.00	Négligeable
14 – pg36	Saint Etienne de Fursac - D4/D56/GR4	Présenter une vue intermédiaire du projet depuis les abords du village de Saint Pierre de Fursac, au croisement entre la D4, la D56 et le GR4.	Eloignée	E3 – 14.34	Négligeable
15 – pg38	Rue de la Tour à Chamborand – D49	Présenter une vue intermédiaire à proximité de Chamborand.	Eloignée	E4 – 16.04	Nulle
16 – pg40	Bénévent l'Abbaye – D74	Présenter une vue intermédiaire depuis les abords de la ville de Bénévent l'Abbaye.	Eloignée	E4 – 16.80	Négligeable
17 – pg42	Bénévent l'Abbaye – Place	Présenter une vue intermédiaire depuis le centre de Benevent l'Abbaye, monument classé au registre des monuments historiques.	Eloignée	E4 – 18.32	Nulle
18 – pg44	Bénévent l'Abbaye – Sortie D914	Présenter une vue au niveau de la sortie Ouest du village, le long de la D914, pour évaluer une vue type de perception du parc en sortie de bourg à l'échelle éloignée.	Eloignée	E4 – 17.32	Négligeable
19 – pg46	Saint Goussaud	Présenter une vue intermédiaire au niveau du massif de Saint Goussaud.	Eloignée	E4 – 13.03	Nulle
20 – pg48	Jabreilles Les Bordes	Présenter une vue intermédiaire au niveau de l'église de Jabreilles les Bordes, monument classé au registre des monuments historiques.	Eloignée	E4 – 11.01	Nulle

Numéro PM - Page carnet photomontage	Lieu	Objectif	Aire	Distance au projet (en km)	Impact
21 – pg50	Razes – RD219	Présenter une vue intermédiaire au niveau de la D219 à proximité de l'autoroute A20, évaluer la perception des éoliennes depuis une des rares vues dégagées du quart Sud-ouest de l'aire d'étude.	Intermédiaire	E4 – 6.49	Négligeable
22 – pg52	Saint Pardoux - Lac	Présenter une vue intermédiaire du projet depuis les abords du Lac de Saint Pardoux, site inscrit et à forte fréquentation touristique.	Intermédiaire	E1 – 9.38	Nulle
23 – pg54	Saint Pardoux – Maison neuve	Présenter une vue intermédiaire du projet depuis les nouvelles habitations sur la commune de Saint Pardoux. Apprécier l'efficacité du caractère de masque visuel des reliefs et de la végétation sur le quart Sud-ouest de l'aire d'étude.	Intermédiaire	E1 – 11.00	Négligeable
24 – pg56	Lagarde – RD45	Présenter une vue intermédiaire du projet depuis les plateaux à l'ouest du projet, dans la continuité des vues observées sur le secteur de Châteauponsac. Evaluer l'insertion des éoliennes dans ce paysage de vallons successifs.	Intermédiaire	E1 – 7.77	Négligeable
25 – pg58	D711 – Le Puymailhac	Présenter une vue intermédiaire du projet depuis les abords de la D711, axe de forte fréquentation.	Intermédiaire	E1 – 8.52	Négligeable
26- pg60	Bessines-sur-Gartempe – D220 ZA	Présenter une vue rapproché depuis l'entrée Nord de Bessines-sur-Gartempe au niveau de la zone d'Activité. Point de vue pris le long de la D220, axe de forte fréquentation.	Intermédiaire	E1 – 6.14	Faible
27 – pg62	Fromental – RD63 - MH	Présenter une vue intermédiaire du projet depuis D63 à proximité du Château, domaine inscrit au registre des monuments historiques.	Intermédiaire	E1 – 9.29	Nulle
28 – pg64	Paulhac - hauteurs	Présenter une vue intermédiaire depuis les hauteurs de Paulhac.	Intermédiaire	E3 – 11.00	Négligeable
29 – pg66	Folles – RD28a	Présenter une vue intermédiaire au niveau de la D28a à proximité de Folles.	Intermédiaire	E3 – 9.94	Faible
30 – pg70	Laurière - Saint Michel - MH	Présenter une vue intermédiaire au niveau du calvaire de Saint Michel, monument classé au registre des monuments historiques.	Intermédiaire	E4 – 5.48	Nulle
31- pg72	Bersac-sur-Rivalier - La Courcelle	Présenter une vue rapprochée au niveau du lieu-dit La Courcelle pour apprécier l'insertion des éoliennes dans la ligne descendante de la crête et évaluer la prégnance de la verticalité des machines au regard de la hauteur du coteau vu ici de plein pied.	Rapprochée	E4 – 4.76	Négligeable
32 – pg76	Saint Sulpice Laurière– aire de Pique-nique	Présenter une vue rapprochée au niveau de la sortie Est de Saint Sulpice Laurière pour apprécier l'insertion des éoliennes dans la ligne descendante de la crête et évaluer la prégnance de la verticalité des machines au regard de la hauteur du coteau vu ici de plein pied.	Rapprochée	E4 – 6.07	Négligeable
33 – pg78	Saint Sulpice Laurière - Eglise MH	Présenter une vue rapprochée à l'Est du projet au niveau de l'Eglise de Saint Sulpice Laurière, monument classé au registre des monuments historiques.	Rapprochée	E4 – 5.27	Négligeable
34 – pg80	Saint Sulpice Laurière – Pierre du Roy	Présenter une vue rapprochée au niveau de la Pierre du Roy, élément du patrimoine local.	Rapprochée	E4 – 7.98	Nulle
35 – pg82	Lailloux – sortie Nord	Présenter une vue rapprochée depuis la sortie du village de Lailloux.	Rapprochée	E4 – 2.43	Nulle
36 – pg84	Lavederne – Sortie Nord	Présenter une vue rapprochée depuis la sortie du village de Lavederne, en limite de l'aire immédiate.	Rapprochée	E4 – 2.21	Négligeable
37 – pg86	Bersac-sur-Rivalier – Sortie Etradet	Présenter une vue rapprochée au niveau du lieu-dit de l'Etradet, coteaux Sud des Mont d'Ambazac.	Rapprochée	E4 – 1.78	Négligeable
38 – pg88	Bessines-sur-Gartempe - Pierrefiche	Présenter une vue rapprochée au niveau des plateaux ouest du territoire.	Rapprochée	E1 – 4.10	Négligeable
39 – pg90	Bessines-sur-Gartempe – Lac	Présenter une vue rapprochée du projet depuis le la proche de Bessines-sur-Gartempe. Evaluer le rôle d'écrêtage du relief de la végétation.	Rapprochée	E1 – 4.32	Négligeable
40 – pg92	Bessines-sur-Gartempe – Eglise	Présenter une vue rapprochée au niveau de l'Eglise de Bessines-sur-Gartempe, monument classé au registre des monuments historiques.	Rapprochée	E1 – 4.15	Nulle
41 – pg94	Bersac-sur-Rivalier – La Chaize – D28	Présenter une vue rapprochée au niveau du plateau agricole, proche du lieu-dit La Chaize, le long de la D28.	Rapprochée	E4 – 3.70	Faible

Numéro PM - Page carnet photomontage	Lieu	Objectif	Aire	Distance au projet (en km)	Impact
42 – pg98	Bersac-sur-Rivalier –D 203 Est	Présenter une vue rapprochée au niveau de l'entrée Est de Bersac-sur-Rivalier, le long de la D203.	Rapprochée	E4 – 2.22	Négligeable
43 – pg102	Bersac-sur-Rivalier - Eglise	Présenter une vue rapprochée au niveau de l'Eglise de Bersac-sur-Rivalier, monument classé au registre des monuments historiques.	Rapprochée	E4 – 2.21	Modéré
44 – pg106	Bersac-sur-Rivalier – Pré de Lafont – D28	Présenter une vue rapprochée au niveau du lieu-dit Pré de Lafont, se situant en contrebas des Monts d'Ambazac.	Immédiat	E4 – 1.70	Faible
45 – pg110	Bersac-sur-Rivalier – Belzanne – D203	Présenter une vue immédiate du projet au niveau des hauteurs de Belzanne.	Immédiat	E1 – 1.56	Modéré à fort
46 – pg114	Bersac-sur-Rivalier – Entre Beaubiat et Montmassacrot	Présenter une vue immédiate entre les village de Beaubiat et Montmassacrot.	Immédiat	E1 – 1.20	Négligeable
47 – pg116	Bersac-sur-Rivalier – Beaubiat village	Présenter une vue immédiate proche du village de Beaubiat, village le plus proche du projet.	Immédiat	E1 – 0.94	Faible
48 – pg120	Bersac-sur-Rivalier – Maillaufargueix	Présenter une vue immédiate depuis la sortie de Maillaufargueix sur la D28.	Immédiat	E3 – 0.94	Négligeable
49 – pg122	Bersac-sur-Rivalier – abords du projet à Beaubiat	Présenter une vue immédiate dégagée sur les éoliennes depuis les abords immédiats du projet.	Immédiat	E1 – 0.25	Négligeable
50 – pg126	Montmassacrot - entrée Est du village	Evaluer l'effet de surplomb des éoliennes du projet sur ce village du plateau.	Immédiat	E1 - 1.55	Faible à modéré
51 – pg128	Belzanes - Entrée Sud du village	Présenter une vue en partie basse du village pour évaluer l'effet de surplomb du projet éolien.	Immédiat	E1 – 1.61	Faible à très faible
52 – pg130	Puy de l'Age - Haut du village	Présenter une vue en partie basse du village pour évaluer l'effet de surplomb du projet éolien.	Immédiat	E1 – 1.3	Modéré à fort
53 – pg134	La Salesse - Embranchement RD 203	Présenter une vue en bord de route pour évaluer l'effet de surplomb du projet éolien.	Immédiat	E1 – 1.56	Modéré à fort
54 – pg138	La Salesse – Coeur du village	Evaluer la perceptibilité du projet éolien depuis le village.	Immédiat	E2 – 1.82	Négligeable
55 – pg140	Nouailles – Entrée Nord	Présenter une vue en entrée de village pour évaluer l'effet de surplomb du projet éolien.	Immédiat	E4 – 2.5	Négligeable
56 – pg142	Nouailles - Sortie Ouest	Présenter une vue en sortie du village pour évaluer l'effet de surplomb du projet éolien.	Immédiat	E4 – 2.28	Négligeable
57 – pg144	Le Neychat - route communale qui relie le village à la RD 28	Illustrer le rôle de la végétation sur le plateau dans la limitation de l'impact des éoliennes du projet.	Immédiat	E4 – 2.0	Faible à très faible

L'analyse des photomontages a permis d'apprécier le niveau de perceptibilité contenu du projet ici étudié. En effet, les éoliennes bénéficient d'une position altimétrique favorable et d'importantes étendues de forêts pour s'inscrire dans une logique de discrétion, quand leur hauteur de 180m aurait pu faire craindre une émergence permanente et un important surplomb.

Sur le terrain, c'est très rarement le cas. Bien évidemment, à l'échelle de l'immédiateté du projet, les éoliennes affichent une élévation qui impose un surplomb. Cela étant, ce surplomb se trouve atténué par la très grande ouverture que forme la plaine agricole au droit de l'aire d'implantation. Le grand paysage y impose, de fait, un rapport d'échelle supérieur à celui du parc, ce qui affaiblit la prégnance de la verticalité des éoliennes.

A l'échelle rapprochée, c'est le rôle de la végétation en premier plan qui, par son élévation, renvoie systématiquement les éoliennes en arrière-plan et par sa dominance empêche majoritairement les effets de surplomb. Certes, Bersac-sur-Rivalier et Belzanne se voient plus exposés : les surplombs s'expriment davantage depuis les hauteurs de chaque bourgs et

relativement peu au cœur de ceux-ci. Le recul opéré par les machines des rebords des vallées, la densité de la végétation et l'encaissement contribuent, en effet, à voir ce surplomb, quasi systématiquement, contrarié par un élément de premier plan, végétal ou anthropique. Les vues depuis les ponts sont à ce titre un exemple particulièrement parlant (PM 21). Depuis les hauteurs de Beaubiat (PM47), la perception des éoliennes dans la perspective de leur alignement voit se dessiner un point de fuite qui fait glisser l'œil au loin et évite la perception frontale. Depuis la sortie ouest de Laurière (lieu-dit la Chaize ; PM38 de la RD28), la perception du parc est plus frontale et ainsi, figure être la prégnance maximale du projet.

Aux échelles intermédiaire et éloignée, le projet ne sera que partiellement visible, nonobstant les quelques trouées de végétation. La cohésion, affichée par sa forme en courbe, en favorise une lecture facilitée comme un motif construit du paysage et non comme un amas de mâts sans cohérence.

Chapitre 4 : Effets cumulés

4.1. Rappel du contexte éolien

Deux parcs éoliens, existants ou en construction, ont été recensés dans un rayon de 20km autour du projet de Bersac-sur-Rivalier et quatre en cours d'étude.

Tableau 6 : Parcs éoliens recensés dans un rayon de 20km autour des projets

Distance au projet (km)	Nom du Parc	Département	Puissance nominale	En service	Commune	Etat autorisations	Nombre de machines
15	parc eolien de Roussac-Saint-Junien-Les Combes	87	3.3	NON	Saint-Junien-Les-Combes	PC accordé	5
17	Parc éolien des Terres Noires	87	2,2	NON	Arnac-la-Poste	Instruction	8
19	Parc éolien de la Souterraine	19	2	OUI	La Souterraine	Construit	4
20	Parc eolien de la Lande	87	3.4	NON	Blanzac	Instruction	4
20	Parc éolien des portes de Brame Benaize	87		NON	Magnac-Laval / Droux	Instruction	6
9	Parc éolien des Ailes du Puy du Rio	19		NON	Laurières	Instruction	4

Bien que le nombre de projets éoliens et parcs en exploitation dans la région soit modéré, il est important de rechercher une combinaison harmonieuse entre les différents parcs en place ou à venir, pour proposer un projet éolien cohérent à l'échelle du territoire considéré.

L'objectif principal étant de préserver les espaces de vies d'une saturation visuelle et d'une confrontation trop récurrente ou oppressante avec le motif éolien, les lieux disposant de vues sur le parc de Bersac-sur-Rivalier et sur l'un ou plusieurs des autres projets ici énoncés, feront dès lors l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse de l'impact cumulé des parcs éoliens.

Légende




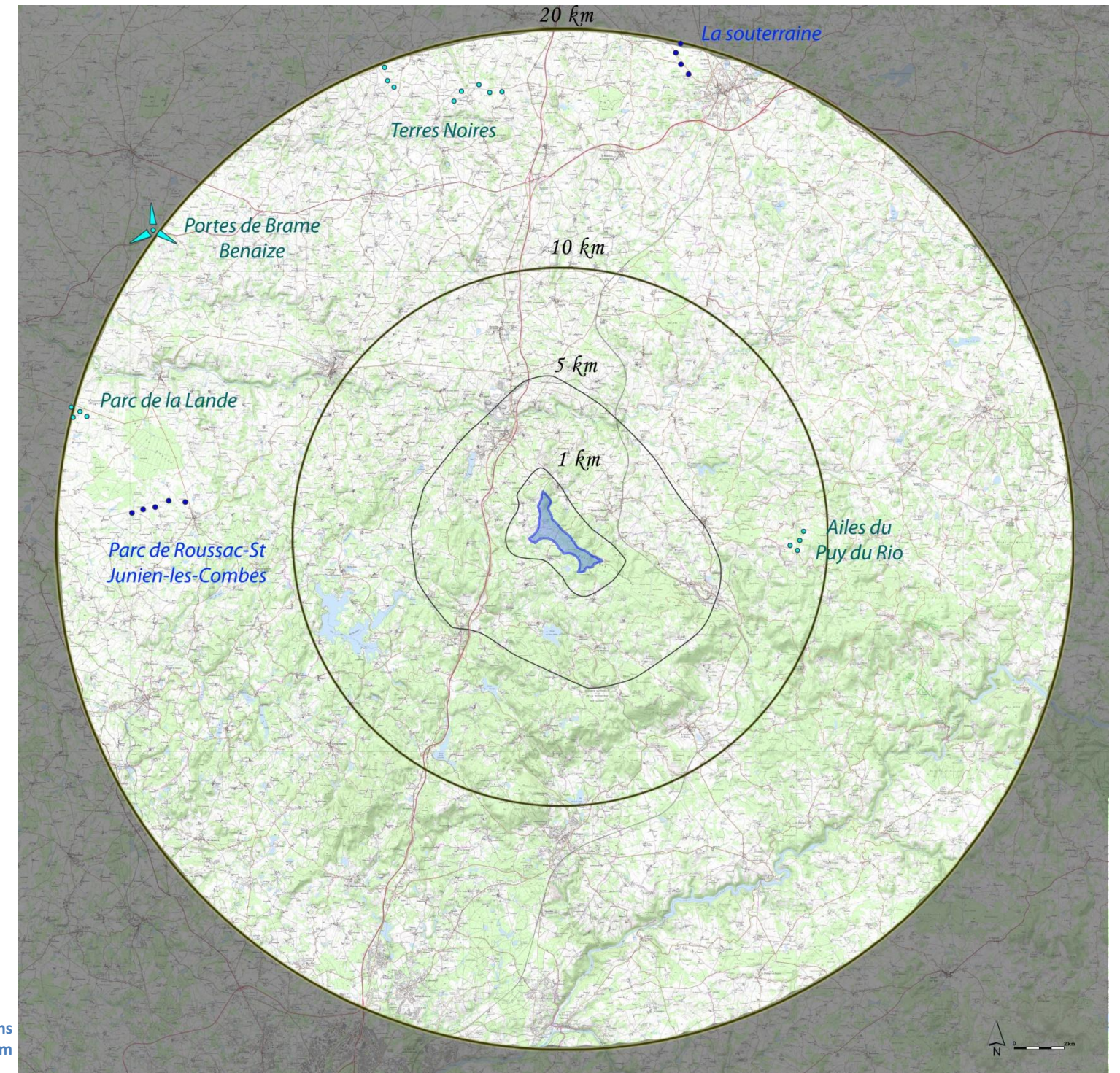
-  AEI
-  Parc éolien construit ou accordé
-  Parc éolien en instruction

Figure 56 : Carte de mise en évidence des autres parcs éoliens dans un rayon de 20 km



4.2. Approche des effets cumulés

Etant donné le contexte éolien, il n'y a pas besoin d'une étude de saturation. De ce fait, nous avons fait le parti d'analyser tout de même les Zone d'Influence Visuelle (ZVI) des autres projets avec celui de Bersac-sur-Rivalier. Le choix de ne pas traiter systématiquement le projet Bersac-Sur-Rivalier avec celui de La Souterraine (projet déjà en activité) est une volonté de notre part afin de ne faire ressortir que les effets cumulés de ce nouveau projet.

Pour analyser les effets cumulés, il est nécessaire de croiser les impacts des projets connus avec les impacts des projets éoliens présentés et de vérifier que leur somme reste compatible avec l'environnement qui les accueille.

D'après le décret du 30 décembre 2016 portant réforme de l'étude d'impact, les projets soumis aux effets cumulés sont ceux qui :

- « ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique » ;
- « ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public » ;
- « sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R. 214-6 à R. 214-31 mentionnant un délai est devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage » ;

Pour ce faire, le site Internet de la DREAL (rubrique avis de l'autorité environnementale) a été consulté le 09 Novembre 2017, reconsulté en Décembre 2018

*NB 1: Il a été choisi ici, par souci de lisibilité, de présenter les recoupements des ZVI des parcs ayant franchi l'étape de l'avis de l'autorité environnementale avec celle du projet de Bersac-sur-Rivalier en travaillant avec des aplats de couleur unique pour chaque parc (autrement dit, que l'observateur puisse voir seulement 1 éolienne ou l'ensemble du parc, l'aplat de couleur est le même). Il est important de rappeler que ces zones mettent en évidence les espaces **susceptibles** de percevoir les parcs projetés en même temps (en partie ou totalement, comme en témoignent les photomontages). A cette échelle, les masques liés au bâti ou à la végétation plus ponctuelle n'ont pas été finement analysés, l'impact peut donc être relativement variable en fonction du point considéré.*

NB 2: Notons le cas particulier du projet du parc éolien des portes de Brame Benaize : Ce projet, n'ayant certes pas obtenu un avis de l'Autorité Environnementale en date du dépôt du dossier, a souhaité être anticipé par le porteur de projet afin de ne pas sous-estimer les impacts, dans un contexte éolien relativement faible. Le projet éolien des Portes de Brame Benaize n'a pas pu être pris en compte dans les photomontages puisque aucun accès n'est possible aux coordonnées précises d'implantation des éoliennes, et ce même après avoir pris contact avec la DREAL.

4.3. Covisibilités avec le parc existant

AVEC LE PARC EOLIEN DE LA SOUTERRAINE

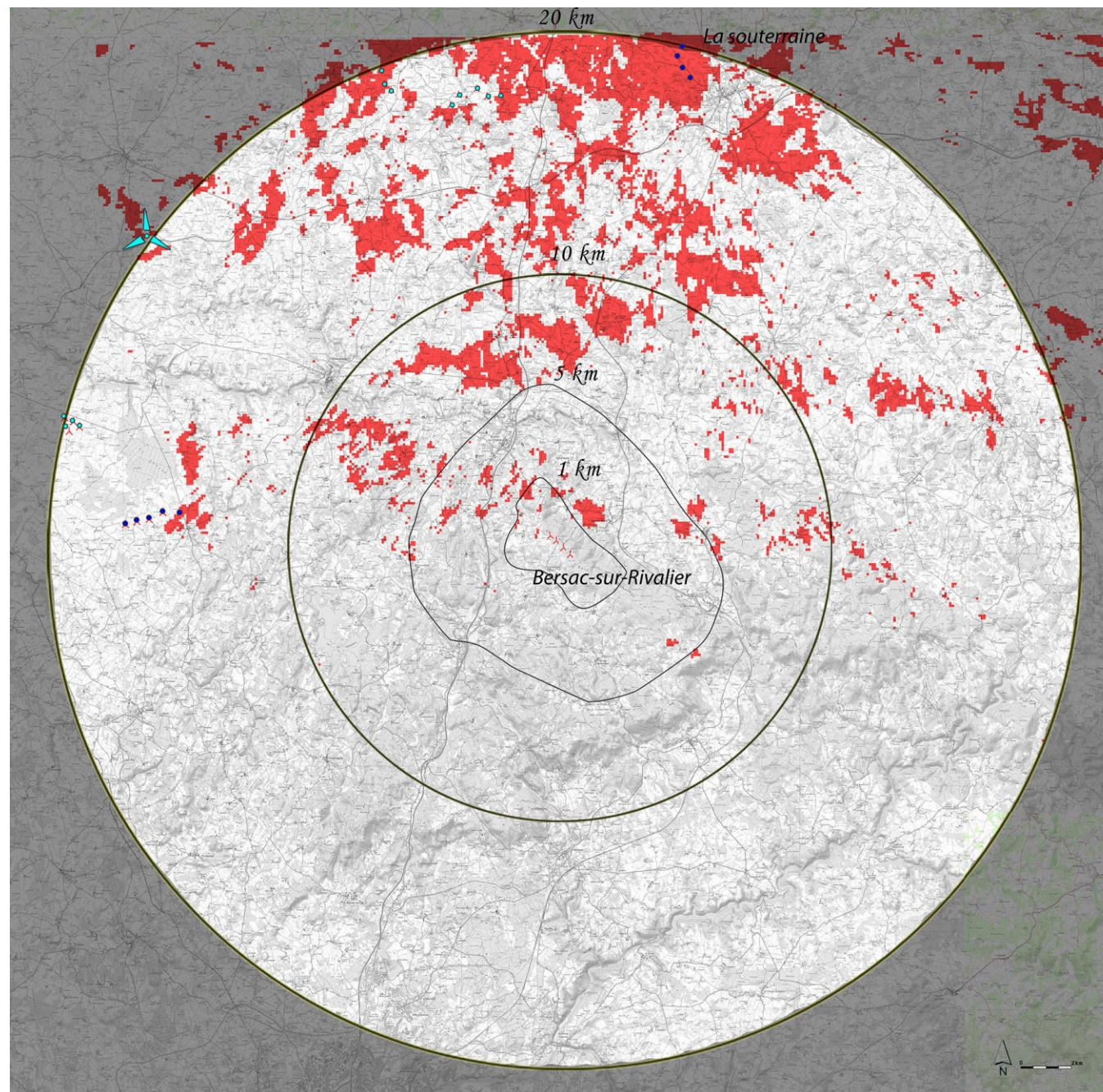


Figure 57 : ZVI du parc éolien de la Souterraine

La ZVI ci-dessus rappelle les zones de perceptions rattachées au parc de la Souterraine seul.

La carte ci-dessous met en avant une superposition des ZVI du parc de la Souterraine (en bleu) et du projet de Bersac-sur-Rivalier (en vert).

Les covisibilités cumulées apparaissent localisées essentiellement sur les secteurs Nord Nord-ouest:

- Une première zone assez large suivant une ligne Nord-est / Sud-ouest allant du Sud-est de la Souterraine à l'Ouest de St Priest le Betoux. Sont ainsi susceptibles d'être concernées les routes l'A20, N145, D220, D942 et la D44 ainsi que les environs de St Maurice la Souterraine, et de St Sornin Leulac.
- Une bande plus fine et discontinue, englobant les environs de Morterolles-sur-Semme et allant jusqu'à Roussac.
- Une dernière ligne, plus éparse, à l'Est de l'aire d'étude partant de Bersac-sur-Rivalier jusqu'à Volondat.

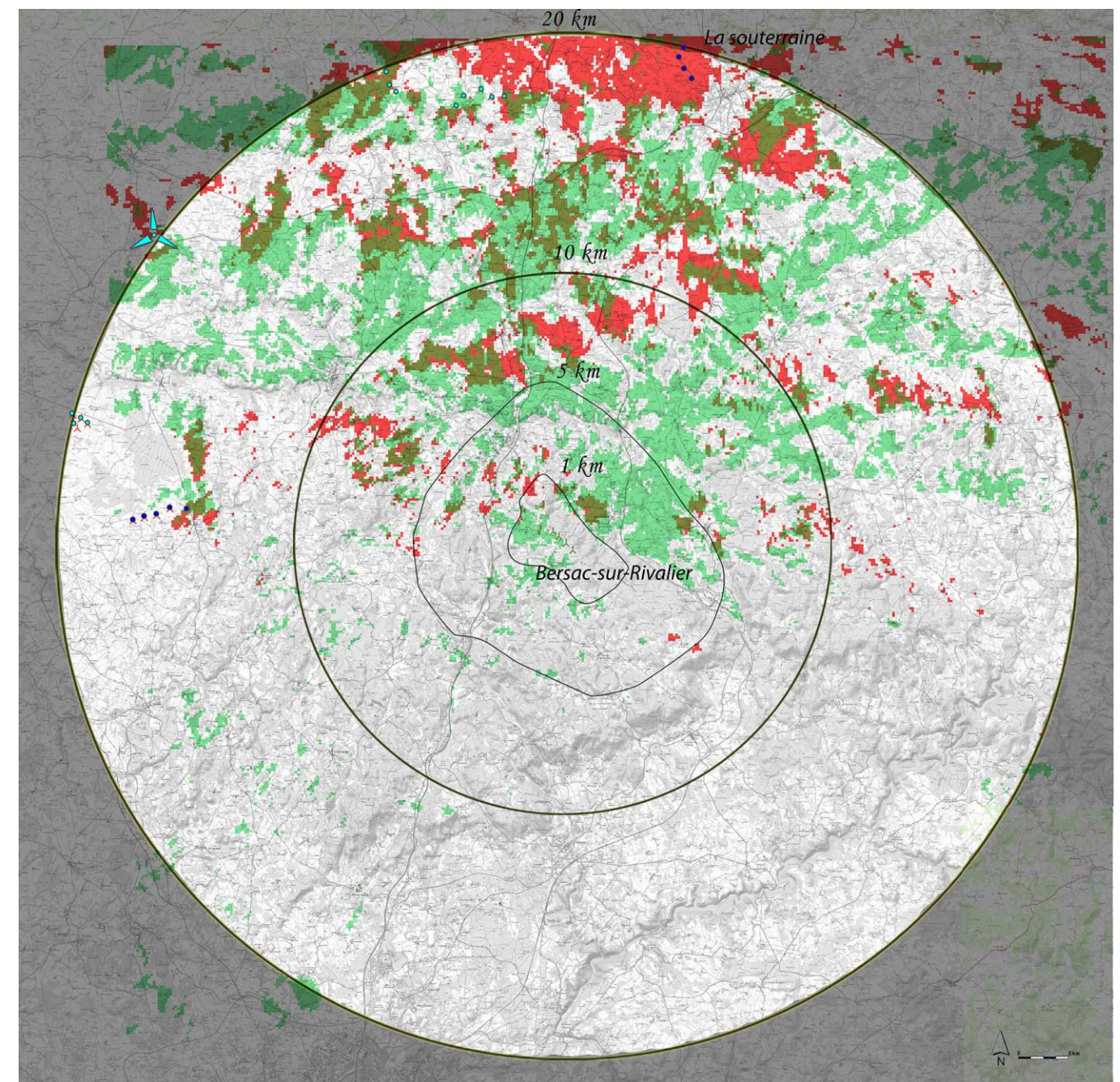


Figure 58 : Recoupement des ZVI du projet de Bersac-sur-Rivalier et du parc de la Souterraine

- Zone de visibilité potentielle du projet de Bersac-sur-Rivalier seul (sans distinction du nombre d'éoliennes)
- Zone de visibilité potentielle du parc de la Souterraine seul (sans distinction du nombre d'éoliennes)
- Zone de visibilité potentielle du projet de Bersac-sur-Rivalier et du parc de la Souterraine (sans distinction du nombre d'éoliennes)

4.4. Covisibilités avec le parc accordé

AVEC LE PARC DE ROUSSAC-SAINT-JUNIEN-LES-COMBES

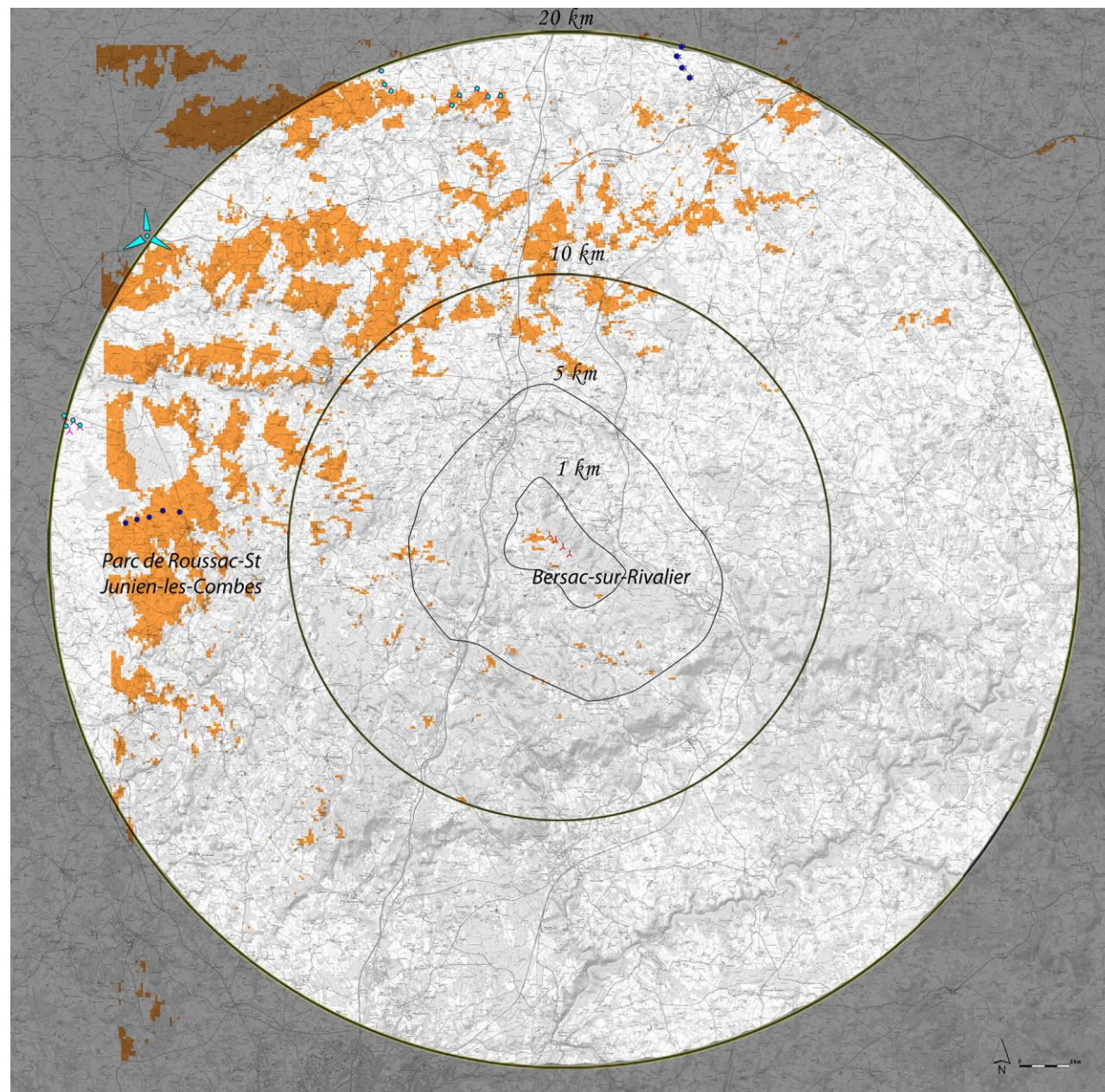


Figure 59 : ZVI du parc éolien de Roussac-St-Junien-Les-Combes

La ZVI ci-dessus rappelle les zones de perceptions rattachées au parc de Roussac-St-Junien-Les-Combes seul.

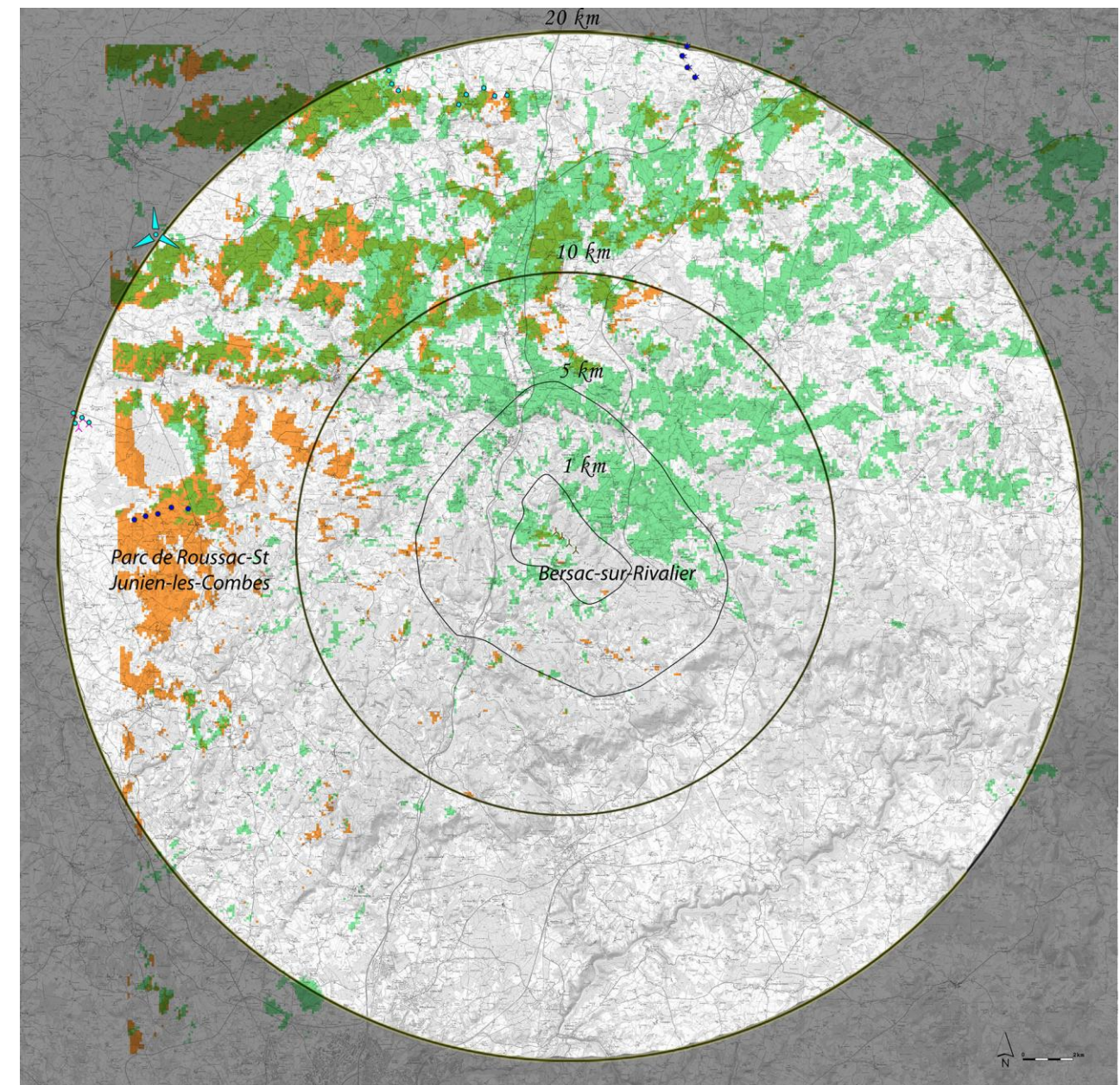


Figure 60 : Recouplement des ZVI du projet de Bersac-sur-Rivalier et du parc de Roussac-Saint-Junien-les-Combes

La carte ci-contre met en avant une superposition des ZVI du parc de Roussac-Saint-Junien-Les-Combes (en orange) et du projet de Bersac-sur-Rivalier (en vert).

En raison de la plus grande proximité de ce parc avec les projets, les covisibilités cumulées sont plus étendues :

- D'une première zone assez large mais discontinue suivant une ligne Sud-ouest / Nord-est allant du projet étudié de Roussac -St-Junien-les-Combes jusqu'à La Souterraine. Sont ainsi susceptibles d'être concernés les routes D1, D44, D34, n145 et D711 sur de courtes portions, ainsi que les environs de Chateauponsac, St Priest le Betoux .
- D'une bande plus fine et plus continue, plus au Nord-ouest, autour de Dompierre-les-Eglises.

4.5. Covisibilités avec les parcs en instructions

AVEC LE PROJET DES TERRES NOIRES

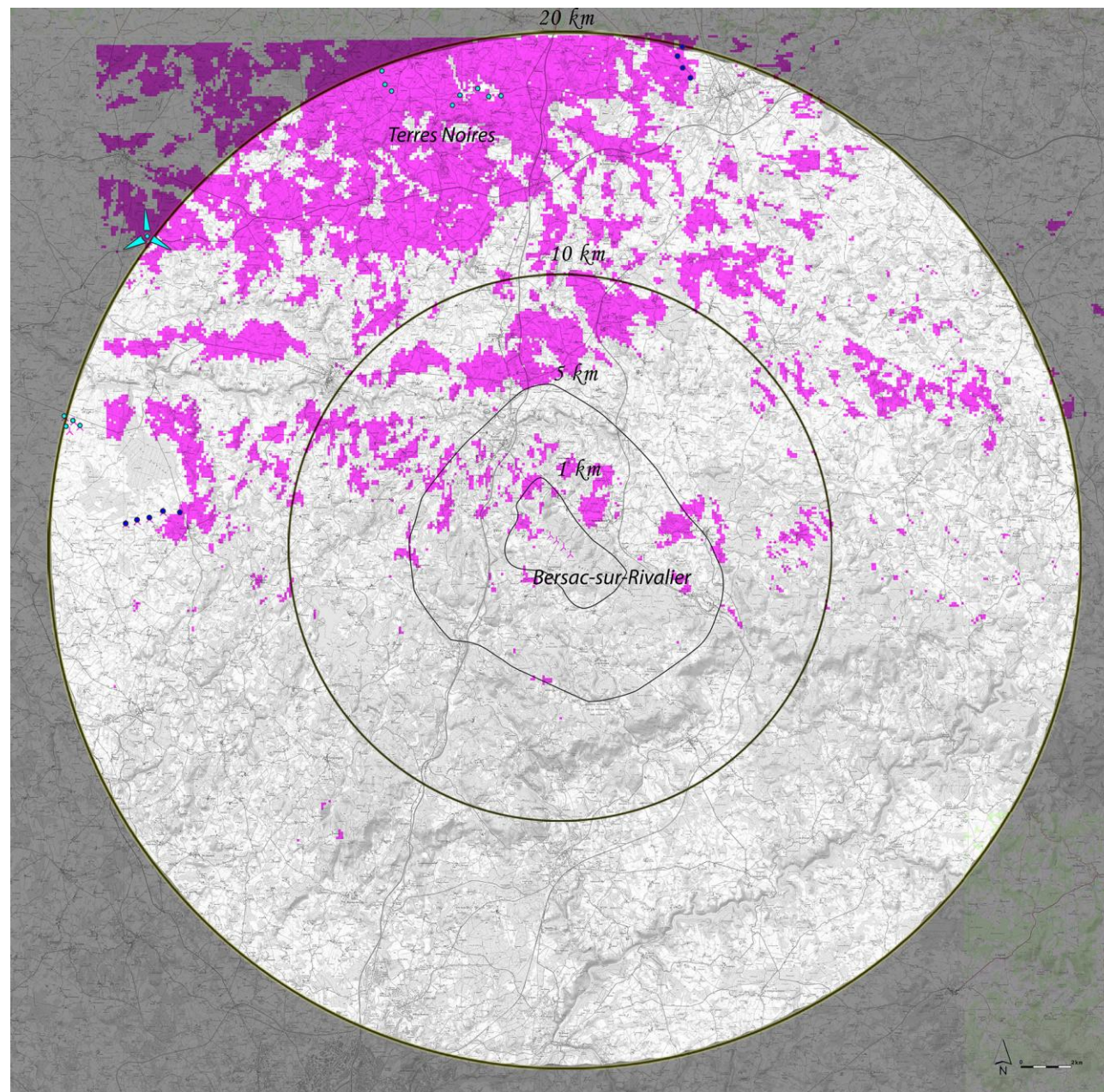


Figure 61 : ZVI du projet des Terres Noires

La ZVI ci-dessus rappelle les zones de perceptions rattachées au projet des Terres Noires seul.

La carte ci-contre met en avant une superposition des ZVI du projet de Terres Noires (en violet) et du projet de Bersac-sur-Rivalier (en vert).

Les covisibilités cumulées apparaissent au niveau de :

- La principale zone de recoupement apparaît autour du projet de Terres Noires. S'y retrouvent les routes A20, N145, D942, D44, ainsi que les environs de Marterolles-sur-Semme et de st-Sormin-Leulac.
- Une bande plus fine et discontinue, englobant les environs de Morterolles-sur-Semme et allant jusqu'à Roussac.
- Une dernière liane, plus éparse, à l'Est de l'aire d'étude partant de Bersac-sur-Rivalier jusque à Volondat.

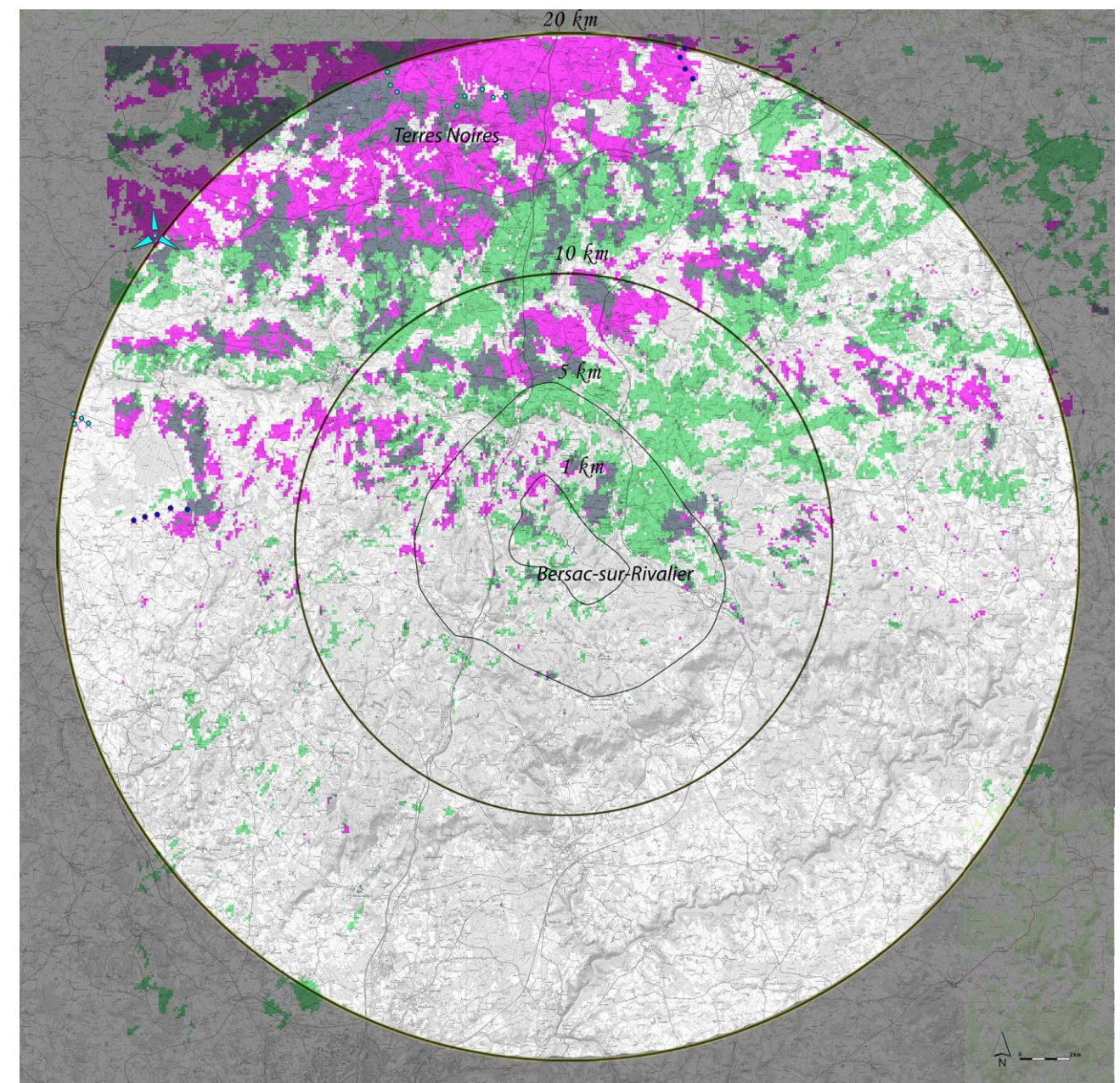


Figure 62 : Recoupement des ZVI du projet de Bersac-sur-Rivalier et du projet des Terres Noires

- Zone de visibilité potentielle du projet de Bersac-sur-Rivalier seul (sans distinction du nombre d'éoliennes)
- Zone de visibilité potentielle du parc de Terres Noires seul (sans distinction du nombre d'éoliennes)
- Zone de visibilité potentielle du projet de Bersac-sur-Rivalier et du parc de Terres noires (sans distinction du nombre d'éoliennes)

AVEC LE PROJET DE LA LANDE

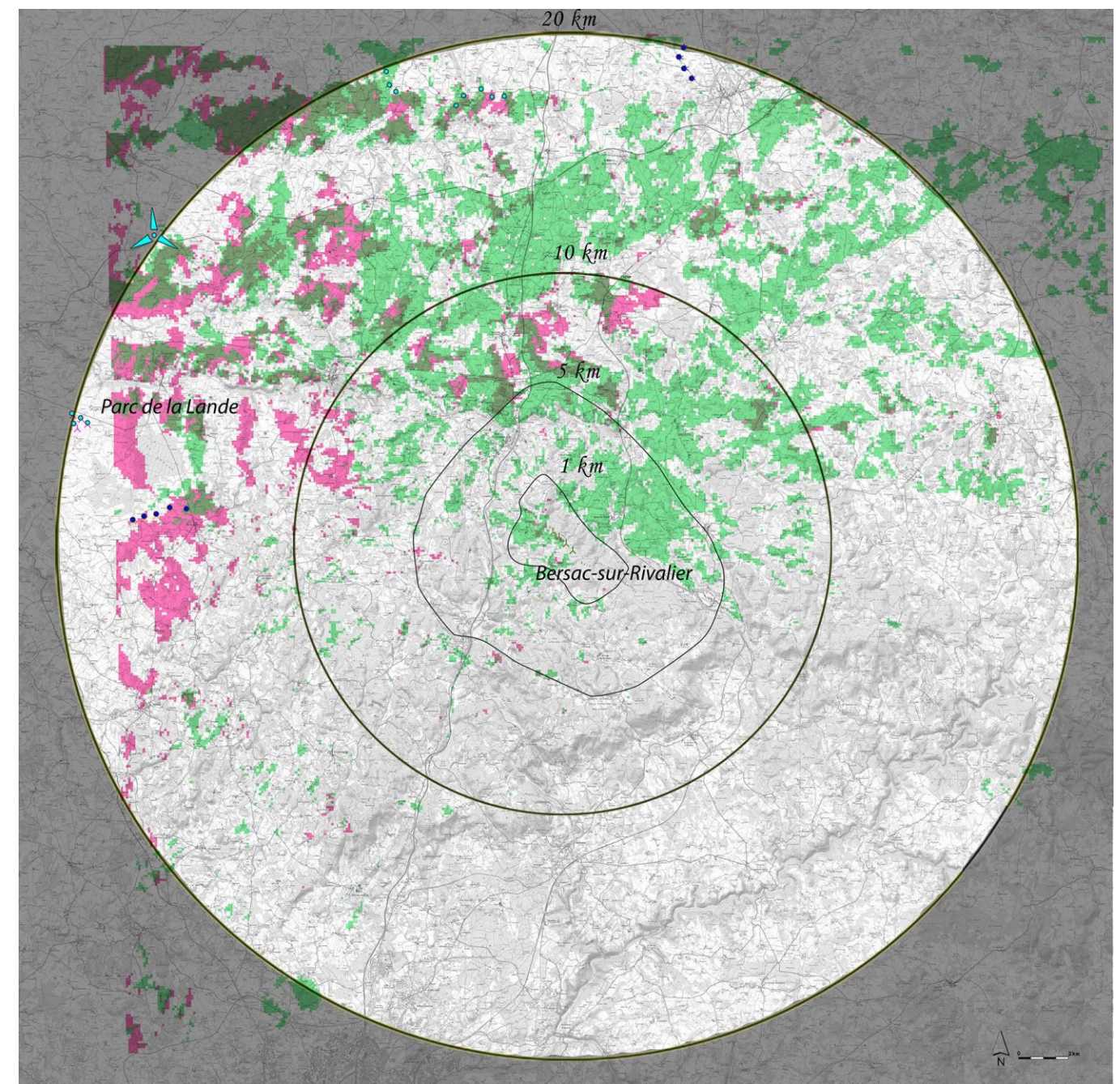
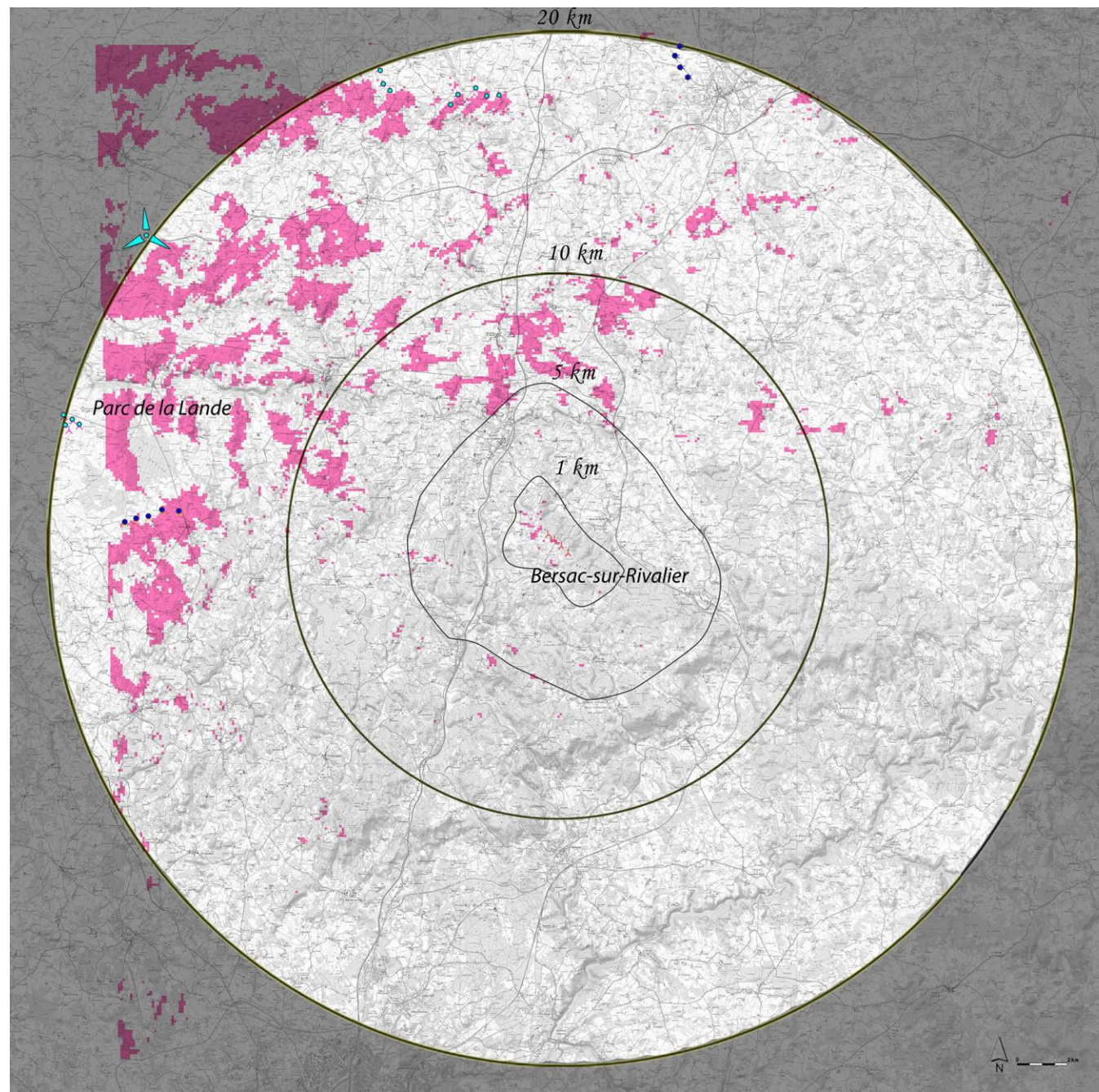


Figure 63 : ZVI du projet de la Lande




Figure 64 : Recoupement des ZVI du projet de Bersac-Sur-Rivalier et du projet de La Lande

La ZVI ci-dessus rappelle les zones de perceptions rattachées au projet de la Lande seul.

La carte ci-contre met en avant une superposition des ZVI du projet de la Lande (en rose) et du projet de Bersac-sur-Rivalier (en vert).

Les covisibilités cumulées apparaissent au niveau de :

- La principale zone de recoupement, qui apparait entre le projet de la Lande et de du projet de Terres Noires. S'y retrouvent les routes N145, D942, D44, ainsi que les environs de Chateauponsac, Racon, St Priest le Betoux et st-Sormin-Leulac.
- Une bande plus fine et discontinue, englobant le Nord de Bessines-sur-Gartempe et allant jusqu'à St Priest-la-Feuillec.

-  Zone de visibilité potentielle du projet de Bersac-sur-Rivalier seul (sans distinction du nombre d'éoliennes)
-  Zone de visibilité potentielle du parc de la Lande seul (sans distinction du nombre d'éoliennes)
-  Zone de visibilité potentielle du projet de Bersac-sur-Rivalier et du parc de la Lande (sans distinction du nombre d'éoliennes)

AVEC LE PROJET DES AILES DU PUY DU RIO

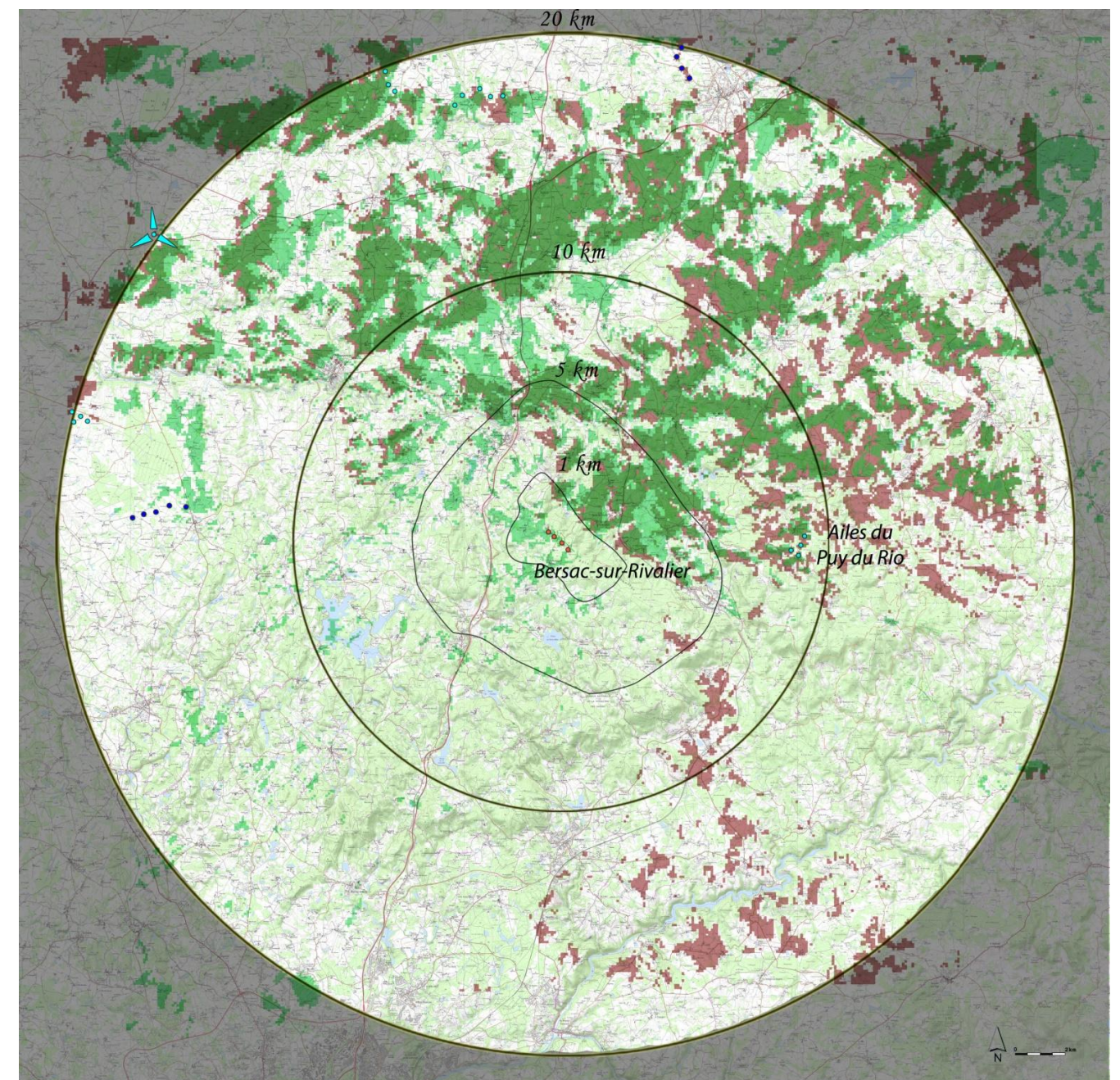
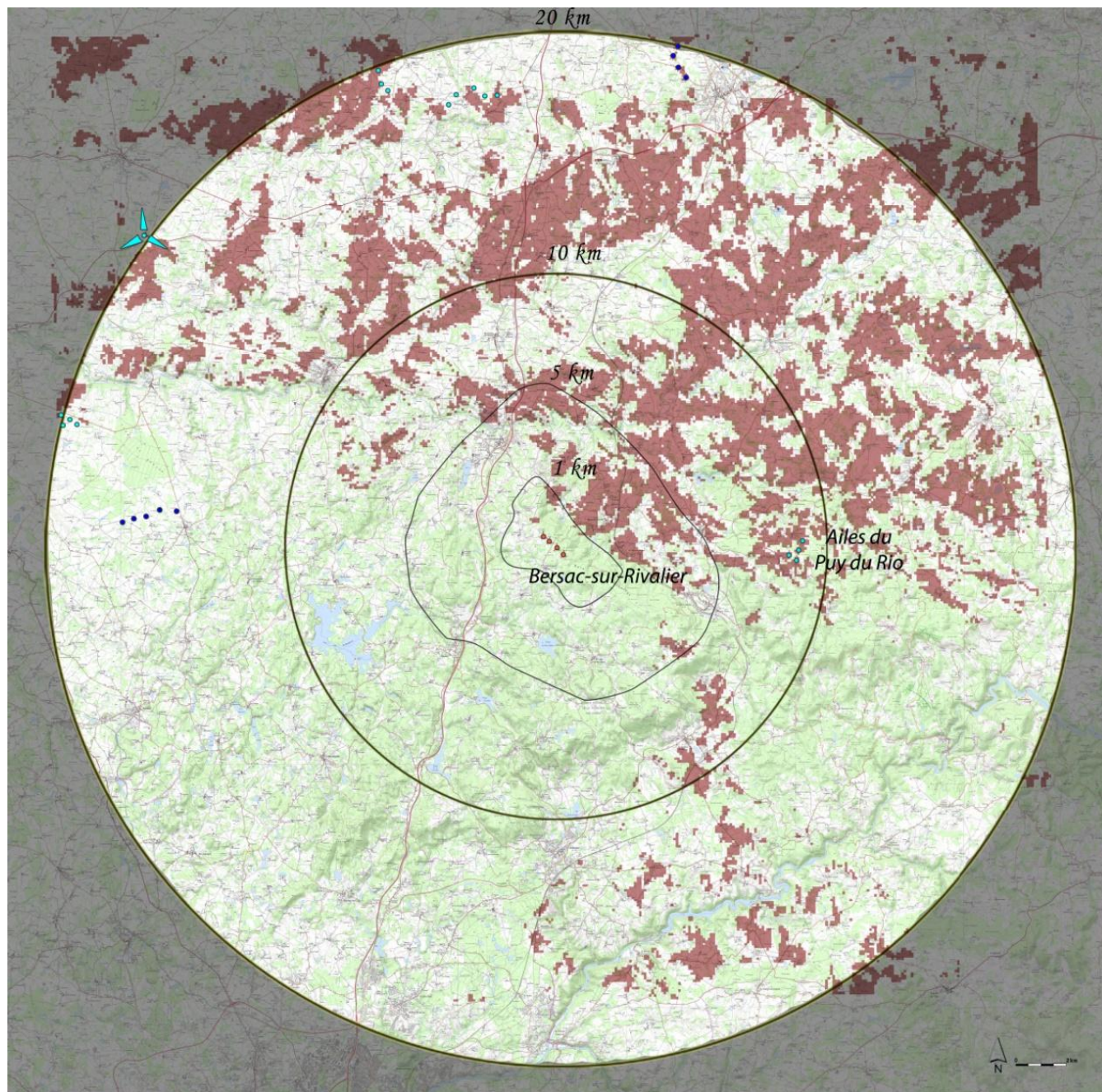


Figure 65 : ZVI du projet des Ailes du Puy du Rio

La ZVI ci-dessus rappelle les zones de perceptions rattachées au projet des Ailes du Puy du Rio seul.

La carte ci-contre met en avant une superposition des ZVI du projet des Ailes du Puy du Rio (en bordeaux) et du projet de Bersac-sur-Rivalier (en vert).

Les covisibilités cumulées apparaissent localisées essentiellement sur les secteurs Nord Nord-ouest/Nord-est:

- Une première zone assez large suivant une ligne Nord-est / Sud-ouest allant du Sud-est de la Souterraine à l'Ouest de St Priest le Betoux. Sont ainsi susceptibles d'être concernées les routes l'A20, N145, D220, D942 et la D44 ainsi que les environs de St Maurice la Souterraine, et de St Sornin Leulac.
- Une dernière ligne, plus éparse, à l'Est de l'aire d'étude partant de Bersac-sur-Rivalier jusqu'à Volondat.

Figure 66 : Recouplement des ZVI du projet de Bersac-Sur-Rivalier et du projet des Ailes du Puy du Rio

- Zone de visibilité potentielle du projet de Bersac-sur-Rivalier seul (sans distinction du nombre d'éoliennes)
- Zone de visibilité potentielle du parc des Ailes du Puy du Rio seul (sans distinction du nombre d'éoliennes)
- Zone de visibilité potentielle du projet de Bersac-sur-Rivalier et du parc des Ailes du Puy du Rio (sans distinction du nombre d'éoliennes)

4.6. Covisibilité entre tous les parcs

NB: Comme en témoignent les photomontages au sein du cahier annexe, les zones de visibilité cumulées représentées n'impliquent pas que tous les parcs considérés seront visibles dans le même angle de vue, l'œil humain n'étant capable que de percevoir un angle maximum de 60°

Les zones capables de voir l'ensemble des parcs sont très limitées d'après le croisement de l'ensemble des ZVI qui prend en compte la topographie, mais pas le bâti ni la végétation. Elles sont représentées en orange sur la carte ci-contre. Elles concernent :

- Un secteur entre Dompierre-les-Eglises et Saint-Hilaire-la Treille, avec notamment un tronçon de la D44
- Un secteur autour de la Velette Montavie et le Puychaumet et Roussac.
- Un tronçon de l'A20 et de la D63a entre de Montérolles sur Semmes et Fromental

Or seul le dernier secteur énoncé se place entre les parcs. Cette situation particulière tend à écarter les parcs de plus de 120°, ils ne sont donc pas tous appréhendables au sein d'une même vue. Quant aux deux autres points, étant au Nord-Ouest ou à l'Ouest des divers parcs étudiés, ils sont plus susceptibles d'apercevoir les 6 parcs ensemble, mais c'est alors la distance et les éléments de surface intercalaires qui interviennent et émoussent fortement les vues.

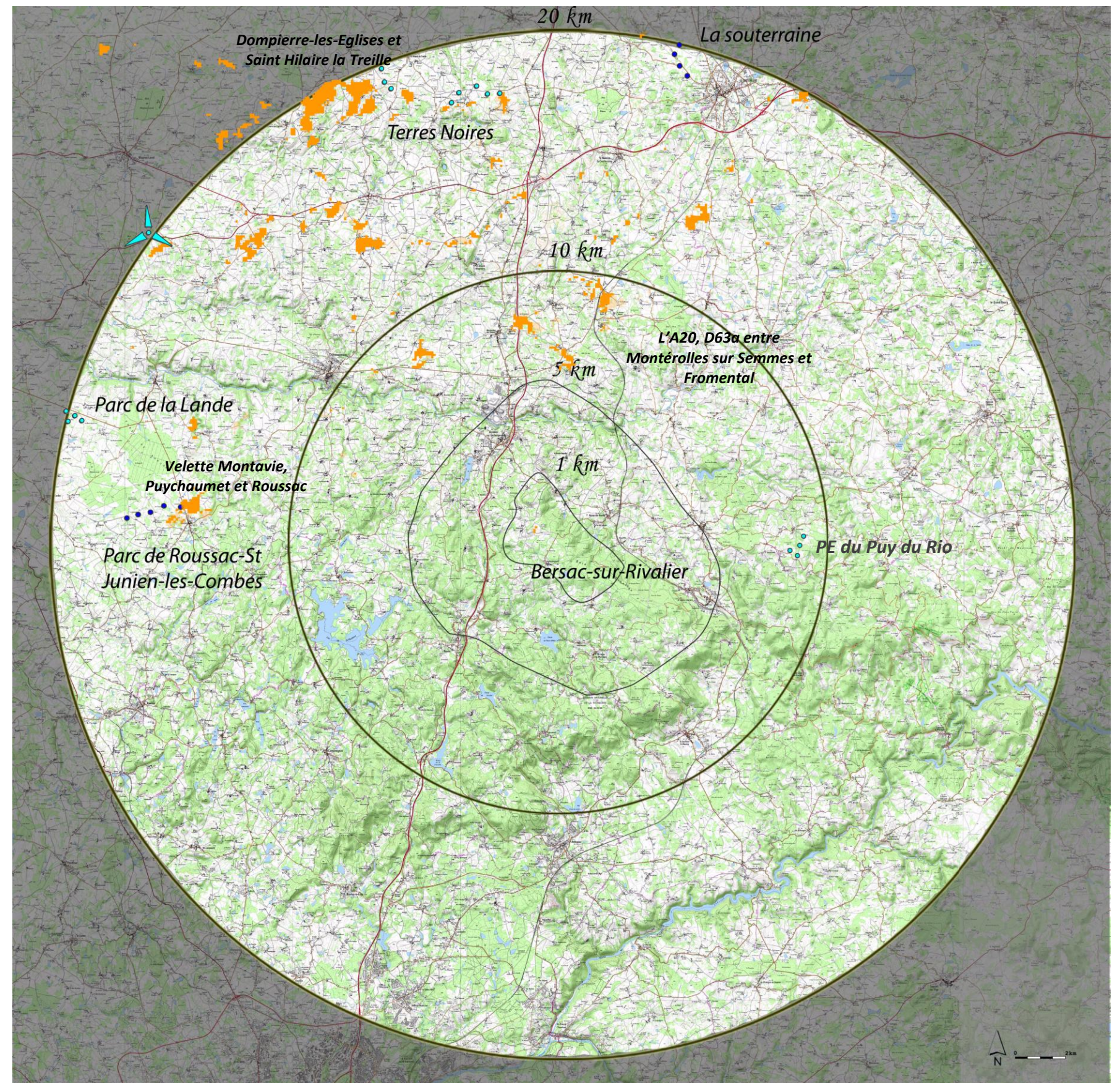
Par ailleurs, aucun centre bourg, ni élément du patrimoine n'est inclus dans ce recoupement de ZVI.

Partant de ces constats, les effets cumulés rattachés au projet de Bersac-sur-Rivalier peuvent être qualifiés de faibles.

Légende

- Projet de Bersac-sur-Rivalier
- Parc éolien construit ou accordé
- Parc éolien en instruction
- Secteur où tous les parcs seront potentiellement visibles

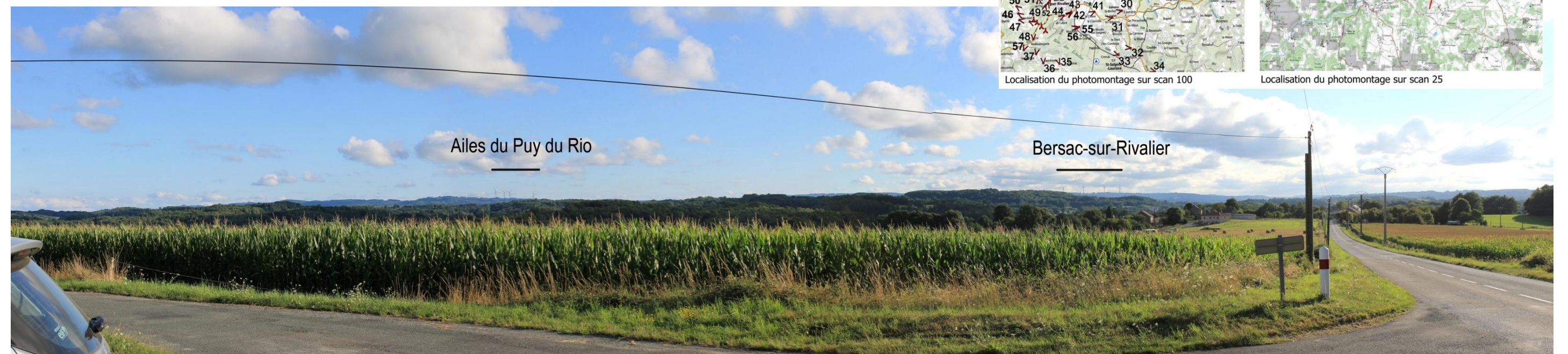
Figure 67 : Recoupement de toutes les ZVI et mise en lumière des zones susceptibles d'être concernée par l'ensemble des parcs étudiés



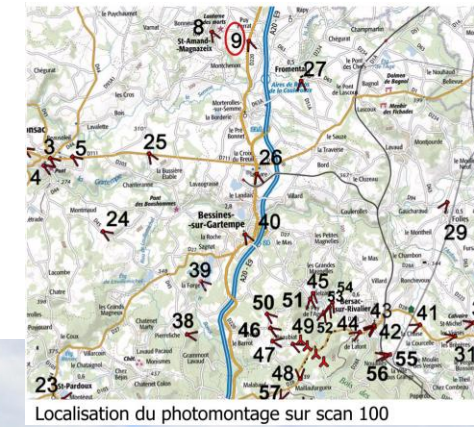
Point de vue depuis la sortie de Bénévent l'Abbaye



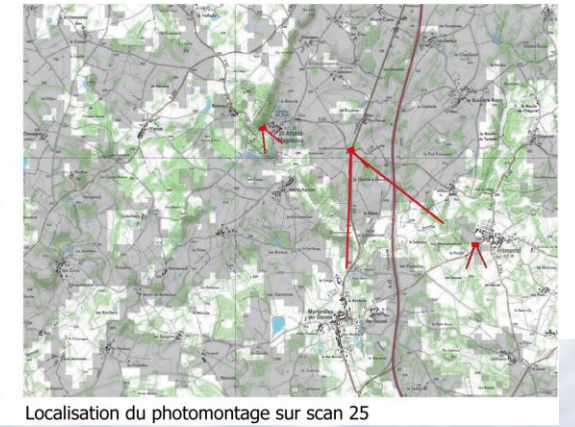
Point de vue depuis le croisement entre le GR et la D4



Point de vue depuis le croisement entre la D220 et la D63

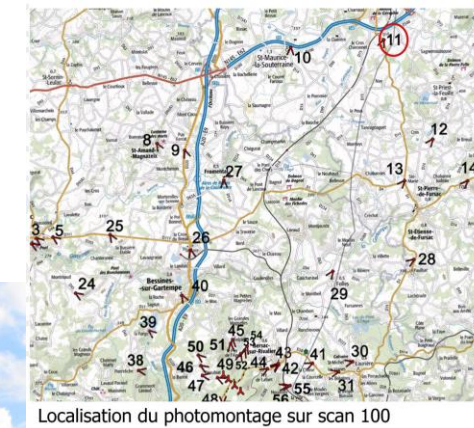


Localisation du photomontage sur scan 100

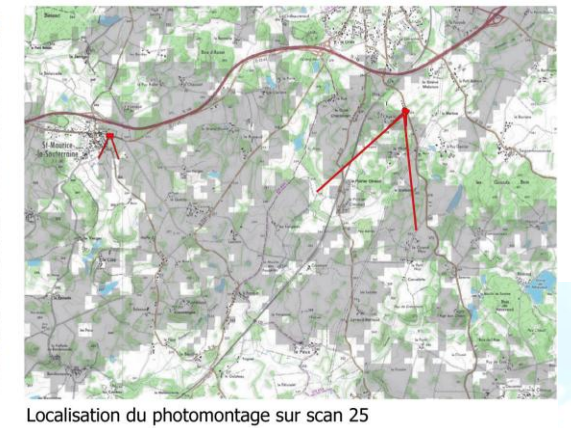


Localisation du photomontage sur scan 25

Point de vue depuis la sortie de La Souterraine

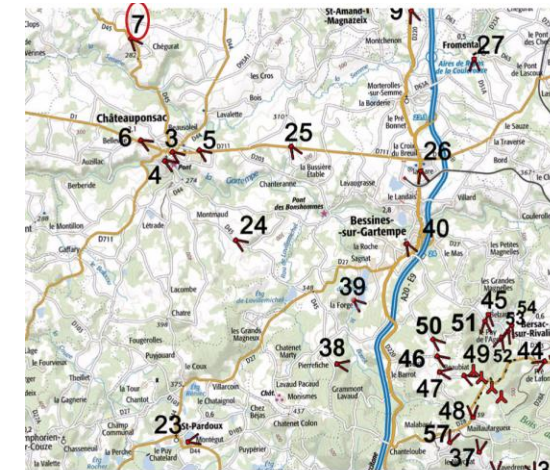


Localisation du photomontage sur scan 100

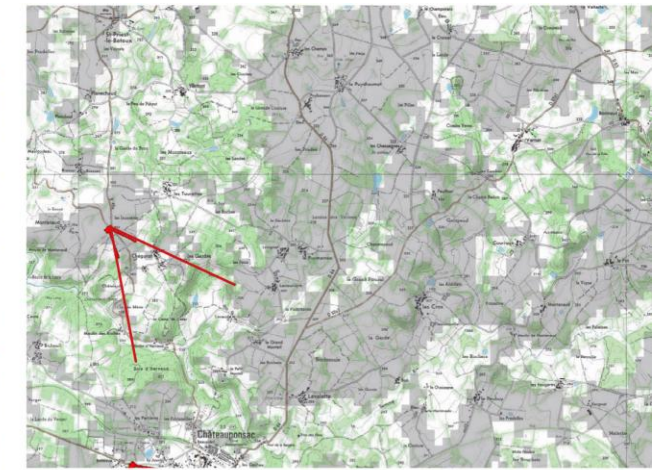


Localisation du photomontage sur scan 25

Offrant un dégagement visuel étendu sur les crêtes des Monts d'Ambazac, cette prise de vue offre la possibilité d'observer deux projets éoliens au sein d'un même panorama. En effet, à l'ouest, émergent au-dessus de la crête quelques éoliennes du projet de Roussac. La végétation, la différence d'alignement des projets et l'angle supérieur à 100° qui les séparent dans le champ visuel, permettent de considérer qu'il n'y a aucun effet de saturation de la séquence paysagère et que l'impact cumulatif est non significatif.



Localisation du photomontage sur scan 100



Localisation du photomontage sur scan 25



Chapitre 5 : Autres effets

1. Autres effets sur le tourisme et le patrimoine

La thématique du tourisme et du patrimoine a été abordée tout au long de l'étude d'impact (voir photomontage 1, 3, 4, 8, 14, 15, 17, 20, 22, 27, 30, 32, 33, 40)

Il est ainsi montré que soit le patrimoine n'entretient aucun rapport avec le projet de Bersac-sur-Rivalier, soit les éoliennes du projet s'aperçoivent partiellement (seul le rotor est visible) au delà du modelé et de la végétation qui l'accompagne.

La proximité du point de vue de l'église de Saint Sulpice Laurière avec les éoliennes en fait des éléments prégnants, modifiant la perception. Le parc conserve néanmoins sa grande lisibilité de par son caractère linéaire. Ainsi **l'atteinte du projet a donc été qualifiée de faible.**

2. Effets liés au chantier

Les aménagements nécessaires à la construction d'un parc éolien impliquent notamment :

- La création ou l'élargissement des chemins d'accès existants, de telle manière qu'ils soient aux dimensions requises
- La réalisation des fouilles et la création des plateformes nécessaires à l'érection des éoliennes et du poste de livraison.
- Le passage des câbles reliant les différents équipements au sein du parc.

Ces modifications temporaires des parcelles accueillant les éoliennes seront relativement limitées compte tenu de la réduction des emprises de chantier au strict minimum. Par ailleurs, la réalisation des travaux n'engendrera pas de destruction d'éléments structurants du paysage.

Toutefois, le paysage local sera modifié par la présence de ce chantier, avec notamment les grues. Une fois de plus, cet effet étant temporaire (6 à 8 mois) il peut être qualifié de faible.

Chapitre 6 : Bilan

Synthèse sur les nouvelles perceptions engendrées par le projet

- Au vu de son organisation et de sa structure paysagère, le territoire se montre favorable à l'accueil d'éoliennes sur la commune de Bersac-sur-Rivalier. La présence régulière de surfaces boisées, source de volume et d'opacité, assure en effet un cadrage efficace, à l'origine de vues partielles des éoliennes et de rapports d'échelle équilibrés entre éléments structurants et machines. Ce contexte paysager a également vocation à limiter le cumul des perceptions du motif éolien. L'articulation du projet de Bersac-sur-Rivalier avec le relief du piedmont des Monts d'Ambazac se révèle harmonieuse.
- Les villages de Bersac-sur-Rivalier, Belzanne et Beaubiat, en raison de leur proximité et des ouvertures dont ils disposent vers le projet, sont les plus directement impactés par les éoliennes. Ces dernières seront notamment appréhendables, dans des proportions variables, depuis les entrées et sorties des bourgs. Toutefois, le nombre limité d'éoliennes, le caractère regroupé du parc, l'espacement homogène des éoliennes, et sa forme générale assure notamment le ménagement d'espaces de respiration limitant le risque d'encerclement des villages.

Quatrième partie : Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Chapitre 1 : Traitement de l'impact

1. Mesures d'évitement
2. Mesures de réduction
3. Mesures d'accompagnement paysager
4. Effets liés au démantèlement et à la remise en état du site

Chapitre 2 : Tableau récapitulatif

Chapitre 1 : Traitement de l'impact

1. Mesures d'évitement

1.1. Raccordement électrique

L'impact paysager sera nul puisque les lignes électriques de raccordement seront souterraines. De plus, le tracé du raccordement électrique est autant que possible parallèle aux accès créés ou aménagés pour l'acheminement des éléments d'éoliennes. Aucune piste supplémentaire ne devrait donc être créée pour le seul raccordement.

2. Mesures de réduction

2.1. Réflexion sur la forme du parc

La zone d'étude a permis de créer une ligne régulière qui se prolonge en matière d'espacement entre chaque éolienne. De plus les éoliennes ne sont pas implantées en pleine crête mais en décalage de quelques dizaines de mètres afin d'atténuer la visibilité depuis les villages et laisser le premier plan à la colline.

Cette disposition permet ainsi de conserver une prédominance colinéaire sur le futur parc éolien.

2.2. Suppression de trois éoliennes

D'abord doté de 7 éoliennes, le projet s'est finalement vu retirer 3 éoliennes afin de répondre aux enjeux identifiés par EDPR (paysage, acoustique, faune/flore, technique).

Par rapport à la solution initiale, la lecture paysagère du parc s'en trouve simplifiée (en particulier depuis le village de Bersac-sur-Rivalier et Laurière). Ainsi, la suppression de 3 éoliennes réduit l'angle horizontal et de ce fait réduit également la sensation d'encercllement.

2.3. Eloignement des zones destinées à l'habitation

Lors du choix de l'implantation des éoliennes, la distance avec les plus proches zones destinées à l'habitation a été grandement considérée. Ainsi, les éoliennes implantées, respectent une distance supérieure à 850 m avec ces zones, soit une distance plus importante que celle imposée par la réglementation actuelle.

2.4. Choix de l'objet éolien

Les éoliennes qui seront sélectionnées feront environ 180 mètres de hauteur totale (bout de pale). Elles seront de couleur blanc mat (RAL 7035) afin de satisfaire les contraintes aéronautiques. Aucun traitement de couleur spécifique ne sera réalisé en pied. Le rendu mat sera spécifié afin d'éviter le réfléchissement du soleil.

Notons également, qu'un balisage diurne et nocturne sera mis en place dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.5. Inscription des pieds d'éoliennes

Les socles composant la base des éoliennes seront totalement recouverts de terre ou de pierre. L'idée étant de restaurer en ces lieux une granulométrie identique à la granulométrie naturelle alentours.

Concernant à présent les plateformes, l'objectif est de jouer avec la morphologie du terrain et l'occupation du sol. Dès lors, il est important de s'assurer de l'harmonie du raccord entre la plateforme et ses abords, aussi bien en termes de nivelé que de couleur ou de granulométrie. Après travaux, les plateformes sont maintenues en l'état et non végétalisées pour des raisons environnementales (faune). La végétalisation locale recolonisera naturellement les talus. Le cas échéant, des mesures de favorisation de recolonisation des talus pourront être mises en œuvre.

2.6. Habillage du poste de livraison et du local technique

Objectif :

- Minimiser l'impact visuel et assurer une insertion paysagère optimale

Traitement proposé :

Eléments structurants par contraste, les bâtiments techniques accueillant onduleurs ou transformateurs, environ 42 m² (7 x 6 m), ainsi que les locaux de maintenance, feront l'objet d'un traitement architectural. En effet, préfabriqués de nature, ces bâtiments sont aussi bien utilisés comme transformateur dans un lotissement que comme poste de livraison d'un parc éolien. L'idée est de fondre le bâtiment dans le paysage. « Le choix de cet habillage pour les locaux techniques a été arrêté par le porteur de projet suite aux recommandations issues de l'étude écologique (volet chiroptères, page 114, partie 7.2.4 - Autres mesures pour limiter la fréquentation des chauves-souris autour des Eoliennes). Sachant qu'il a été préconisé de limiter au maximum les risques d'ouvertures favorables pour le nidification des espèces sur ces locaux, il a été décidé, pour ne pas sous-estimer des enjeux chiroptères et avifaune, de choisir un habillage de type peinture. »

Partant de ce postulat, un habillage en enduit gris foncé est proposé pour former une synthèse entre les teintes et textures du milieu.

L'ensemble est réalisé telle une seconde peau autour du bâtiment préfabriqué, à la manière d'une poupée Gigogne (l'habillage forme en effet une structure autoportante qui ne fait qu'entourer le préfabriqué).

Coût rattaché : Environ 4000€ par poste



Figure 68 : Habillage du poste de livraison du parc

2.7. Traitement des routes et des voies d'accès

Les engins permettant l'installation des éoliennes emprunteront des pistes existantes lorsque ce sera possible, ces pistes pourront être réaménagées pour respecter les contraintes techniques du transport d'éléments d'éoliennes. De nouvelles pistes d'accès seront créées afin de permettre l'accès aux éoliennes les plus éloignées du chemin existant.

Les voies d'accès créées spécialement ainsi que les plateformes de manœuvre des engins à la base de chaque éolienne donneront lieu à un traitement et à une remise en état du terrain afin d'en atténuer sensiblement la trace une fois les éoliennes érigées.

3. Mesures d'accompagnement paysager

Lorsque toutes les mesures ont été mises en œuvre pour supprimer et réduire les impacts, des mesures d'accompagnement peuvent intervenir pour une intégration optimale du projet dans son environnement. A ce titre, EDPR a décidé, pour le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier, de travailler sur un ensemble de mesures d'accompagnement paysager telles que, par exemple :

Tourisme : mise en place d'une signalétique (balisage, information sur le paysage et le projet, etc...) en lien avec les spécificités locales (paysage, savoir-faire, environnement, énergies renouvelables ...)

Exemples :

- Création d'un point d'information sur la commune de Bersac-sur-Rivalier,

Objectifs :

- Mettre en évidence les éléments identitaires du territoire
- Apporter des clés de compréhension et de lecture de ce paysage (géologie, histoire...)
- Expliquer comment le parc éolien s'insère dans ce paysage (choix d'implantation, zone de respiration, orientation...)
- Apporter une information sur la faune et la flore locale (histoire géologique et naturel du site, protection de la nature, espèces présentes,...).

Coût rattaché : entre 500€ et 1500€ par panneau



Figure 69 : Principes d'aménagement réalisé par EDPR

Paysage et Environnement : mise en place d'outils de sensibilisation

Exemples :

- Travail de sensibilisation à l'environnement

Afin d'accompagner la production d'une énergie propre, une campagne d'information des jeunes citoyens pourrait être entreprise, en collaboration avec les acteurs du monde éducatif (établissements, enseignants, parents, associations), afin de les sensibiliser aux enjeux du développement d'un tel projet, et à ses implications, tant sur le plan énergétique qu'environnemental.

Les mesures d'accompagnement seront affinées dans leur objet et leur périmètre de concert avec les autorités concernées et en fonction de la situation au moment de la réalisation du projet.

3.1. Effets liés au démantèlement et à la remise en état du site

L'impact relatif d'un parc éolien sur le paysage n'est pas définitif. Au terme de leur exploitation, les éoliennes sont démantelées et le site est remis en état.

Conformément à l'article L553-3 du Code de l'environnement : « L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation. Au cours de celle-ci, il constitue les garanties financières nécessaires dans les conditions définies par décret en Conseil d'État. »

L'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, dans sa version modifiée par l'arrêté du 06 novembre 2014, fixe les règles de démantèlement et de remise en état suivantes :

1. « Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ».
2. « L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :
 - sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante,
 - sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable,
 - sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas ».
3. « La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état ».
4. « Les déchets de démolition et de démantèlement seront valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet ».

La phase de démantèlement induira les mêmes types d'impact que la phase de construction avec la présence d'engins de chantier. Le démantèlement nécessitera le démontage et l'évacuation des superstructures et des éoliennes, y compris des fondations et du poste de livraison. La remise en état consistera à rendre le site éolien apte à retrouver sa destination antérieure.

Identification	Constats /Enjeux	Sensibilité	Interaction visuelle avec le site	Distance	Impact	Mesures adoptées	Impact résiduel
Unités de grand paysage							
Monts d'Ambazac et St Goussaud Paysage d'openfield. Cette entité reste un espace fortement agricole existant grâce aux contrastes créés avec les secteurs voisins.	<ul style="list-style-type: none"> Ondulation régulière générant une lecture du paysage relativement aisée avec un champ visuel plus ou moins ouvert, animé par des éléments de surface répartis de manière homogène. Milieu diversifié de forêt n'entretenant pas de relation visuelle avec les éoliennes existantes. Les enjeux territoriaux ici reconnus sont l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements et la question de la préservation des massifs boisés du plateau limitant les vues, ce dernier enjeu est important vis-à-vis du projet. 	Sensibilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs	OUI	Le site appartient à cette entité	Modéré	Création d'un alignement en concordance avec l'unité paysagère d'accueil	Faible PM 1,2, 19 à 24, 30 à 49 et 57
Paysage de collines Limousines et de Bénévent-L'Abbaye Zone de plateau boisé cernée par de nombreuses vallées	<ul style="list-style-type: none"> Présence de très nombreux cours d'eau qui, malgré l'aspect agricole de l'ensemble donnent un rapport équilibré entre l'espace boisé (ripisylve) et l'espace ouvert, qui enrichit la perception de ce paysage. Milieu diversifié de pâtures et cultures entretenant une relation visuelle avec les éoliennes existantes pour ce qui est des collines de Bénévent L'Abbaye. L'enjeu territorial ici est l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements. 	<p>Sensibilité modérée au niveau des collines de Bénévent L'Abbaye étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</p> <p>Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour les collines Limousines</p>	OUI	De 3 à plus de 20 km	Faible		Négligeable PM12 à 18 et 28,29
Plateau de la Basse-Manche Ce territoire est divisé entre cultures et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Milieu diversifié de terres basses humides. Le relief y est quasi horizontal et cadré par des collines plus ou moins accentuées entretenant une relation visuelle avec les éoliennes existantes. L'enjeu territorial est la banalisation liée à l'urbanisation croissante des villes et villages et le déclin des pâtures. Cet enjeu ne concerne pas le site du projet. 	Sensibilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs	OUI	De 7 à plus de 20 km	Négligeable		Négligeable PM 3 à 11, 25 à 27
Patrimoine bâti situé à proximité							
Eglise de la nativité de la très sainte-vierge (Bersac-sur-Rivalier)	Le projet vient se placer au cœur du village. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	2 km	Faible	Mise en œuvre d'un alignement rythmé en concordance avec le territoire offrant une vision acceptable du motif éolien à un observateur en approche statique ou dynamique sur la zone	Négligeable PM 43
Eglise Saint-Sulpice (Saint Sulpice Laurière)	Le projet vient se placer derrière un hameau. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	4 km	Faible		Faible PM33
Calvaire (Saint Sulpice Laurière)	Le projet vient se placer derrière une butte. Il ne sera donc pas perçu dans son intégralité.	Sensibilité moyenne La perspective visuelle sur le projet se fait de manière rapide	OUI	4,5 km	Faible		Négligeable PM30

Identification	Constats /Enjeux	Qu'est que le projet est susceptible de remettre en cause ?	Interaction visuelle avec le site	Distance	Impact	Mesures adoptées	Impact résiduel
Principaux espaces de fréquentation concernés							
<p>Axes routiers <i>Fortes fréquentation :</i> Autoroutes et Nationales <i>Moyenne fréquentation :</i> Départementales <i>Fréquentation locale :</i> Routes communales et chemin agricole</p>	<p>Il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé par ces axes à la Sensibilité modérée en raison de leur relation ponctuelle avec la zone de projet. En effet, si sur une portion de leur tracé, ces routes parviennent à proximité du site et disposent de points de vue conséquents sur celui-ci, elles bénéficient également de nombreux masques visuels limitant leurs perceptions vers le site sur le reste de leur parcours.</p>	<p>Sensibilité moyenne sur une portion de l'A20, la D711, la D19 Sensibilité relative au niveau de la D28 Aucun risque sur les autres axes</p>	OUI	Compris dans un rayon de 10 km autour du site	Faible à Modéré	<p>Mise en œuvre d'un alignement rythmé en concordance avec le territoire offrant une vision acceptable du motif éolien à un observateur en approche statique ou dynamique sur la zone</p> <p>Intégration de l'objet éolien par un choix judicieux de couleur et de matériaux</p> <p>Traitement paysager des postes de livraison et des pistes d'accès aux éoliennes</p> <p>Sensibilisation du public</p>	<p>Faible</p> <p>PM 5, 7, 9, 12, 16, 18, 21, 25, 29, 41, 44, 45, 48</p>
<p>Villes et Villages éloignés : Châteauponsac, Roussac, Bénévent-L'Abbaye, Rilhac-Rancon...</p>	<p>Seul Châteauponsac rentre dans le domaine de perceptibilité du site, les autres villes et villages ne rentrent pas dans le domaine de perceptibilité du fait de leur éloignement et de la présence du relief et de la végétation intercalaire.</p>	<p>Sensibilité relative au niveau de Châteauponsac Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour les autres villes et villages</p>	OUI pour la ville de Châteauponsac	Plus de 10 km	Négligeable		<p>Négligeable à Nul</p> <p>PM 1 à 6, 13 à 20</p>
<p>Villes et Villages rapprochés : Razés, Ambazac, Fromental, La Jonchère St Maurice, Bonnac la Côte, St Pardoux,...</p>	<p>Il importe de ne pas remettre en cause le secteur habité des villages de Saint Pardoux, Fromental et de Saint Sylvestre : le site doit s'insérer dans la trame déjà existante. Les autres secteurs habités sont déjà concernés par la présence d'éoliennes, donc ne verront pas leurs perceptions se modifier.</p>	<p>Sensibilité faible à moyenne L'implantation des éoliennes sera réfléchi afin de ne pas remettre en cause l'identité des cœurs de bourg</p>	OUI	Moins de 10 km	Faible		<p>Négligeable à Nul</p> <p>PM21 à 23, 26, 27</p>
<p>Villes et Villages immédiats : Bessines sur Gartempe, Saint Sulpice Laurière, Bersac sur Rivalier et ses hameaux,...</p>	<p>Relation Indirecte. Il demeure tout de même un enjeu de modification des espaces perçus depuis la sortie de ce village et des différents hameaux dont Beaubiat,....</p>	<p>Sensibilité moyenne Les habitations perçoivent de manière indirecte la zone d'étude</p>	OUI	Entre 500m et 2 km	Modéré		<p>Modéré à Faible</p> <p>PM 31 à 55 Et coupes jointent dans le carnet PM</p>

Cinquième partie : Conclusion



Elément majeur de ce territoire, la prise en compte des autres parcs éoliens a été la première piste de réflexion déterminante lors de l'élaboration du parc. C'est ainsi que l'orientation de la ligne d'éoliennes proposée a été esquissée, en alignement avec certains parcs, de sorte à minimiser l'angle d'occupation visuelle du parc au sein des vues offertes depuis les environs.

Par ailleurs, l'insertion d'un motif lisible aussi bien aux échelles rapprochée, intermédiaire, qu'éloignée, permet une perception de l'ensemble du projet et non éolienne par éolienne. En formant une ligne comptant au total 4 éoliennes, le risque d'une sensation d'enfermement derrière un rideau de barreaux est écarté. Cette formation, également dessinée en réponse aux éléments structurants du paysage, participe à une compréhension globale du territoire. Le projet peut ainsi aussi bien être perçu en tant qu'élément structurant du paysage à son tour et point d'accroche à l'échelle rapprochée, qu'en tant que motif proprement contributif à l'échelle éloignée.

De plus, l'intégration du projet au sein d'un secteur au modelé marqué par l'horizontalité, où prédominent les grandes cultures ponctuées de bois et de bosquets, tend à absorber la verticalité des éoliennes. Ainsi, les interactions avec les éoliennes sont fréquentes au sein de la zone d'étude, y compris lors de l'approche de certains monuments historiques où des covisibilités directes et indirectes sont possibles, toutefois, l'implantation du projet ainsi esquissée, assure des rapports d'échelle équilibrés en vue rapprochée, et globalement favorable au paysage en vision lointaine ou intermédiaire.

Au final, ce projet, présente un parc à taille humaine, en adéquation avec l'existant, et soucieux d'insérer le plus harmonieusement son territoire d'accueil.

Analyse de la méthodologie employée

Méthodes concernant l'analyse de l'existant

Méthodologie employée

- Prise de photographies (en vue de l'élaboration de photomontages)
- Approche cartographique dynamique
- Prospections de terrains (analyse des structures paysagères et du ressenti à trois échelles : approche lointaine, rapprochée et immédiate)
- Consultation des ouvrages de référence de la région et d'autres territoires (Atlas des paysages, SRE, PDIRPP, Note Méthodologique du Centre, documentation locale, ...)

Avantages

- Identification des relations entretenues entre la zone de projet et le paysage d'accueil (lointain, rapproché et immédiat)
- Réalisation d'un diagnostic paysager le plus objectif possible par recoupement des données bibliographiques et cartographiques et des observations de terrains.

Limites

- La qualité des photographies réalisées (témoins des prospections) sont fortement dépendantes de l'heure, de la saison et de la qualité d'impression.
- Les observations de terrains demeurent en partie liées aux saisons et aux aléas météorologiques, modifiant les volumes, les couleurs et les ambiances d'un paysage.

Evaluation

La dimension paysagère conservant un caractère sensible et évolutif, certains paramètres ne peuvent être figés. Toutefois, cette approche évoluant en entonnoir, du lointain à la proximité immédiate, permet de dégager aussi bien le contexte paysager au sein duquel s'inscrit le site que les éléments de surface structurants composant la zone de projet, et ce, tout en mettant en avant les interactions entretenues par ce dernier avec son environnement

Méthodes concernant l'analyse des effets

Méthodologie employée

- Opinions de personnes compétentes : en l'occurrence les paysagistes de l'agence VISU
- Méthodes qualitatives :
 - o Utilisation d'une focale de 50 mm pour les photographies : un canon Eos 1100D
 - o Réalisation de Photomontages via le logiciel Photoshop et Windpro
 - o Réalisation de coupes et schémas

Avantages

- Approche plus réaliste du paysage une fois le motif éolien introduit
- Evaluation de l'échelle du projet (aussi bien verticale qu'horizontale) et donc de son insertion au sein de la trame paysagère

Limites

- La vue statique et en plan qui, par l'absence de relief, tend à faire d'un élément susceptible d'interagir variablement avec ses abords immédiats (jeu d'ouverture/fermeture, dominant/dominé, ...), un élément complètement figé dans la trame, limitant ainsi la compréhension du panel d'expression du projet.
- Une représentation forcément limitée des divers angles de vue sur le projet.
- Une représentation réduite du projet qui ne peut se comparer à une vue réelle ou pleine échelle, même si l'ensemble des photos sont prises à la focale 50mm (une photo ne peut en effet cadrer pleinement l'étendue du plein champ de vision sans déformation. Elle ne peut en outre pas plonger l'observateur dans le paysage comme il le ferait sur site en tournant la tête et en se déplaçant).

Evaluation

En dépit de ces limites, le photomontage demeure l'outil le plus pragmatique afin de démontrer l'effet du motif éolien au sein d'un paysage. Allié à l'avis des experts, aux observations faites sur les environs du site et aux enjeux dégagés dans l'analyse de l'existant, il permet une bonne approche du domaine des covisibilités potentielles ainsi que des points sensibles nécessitant un traitement paysager particulier.